

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
DE L'ÉTAT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

BUDGET CITOYEN 2020



LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE L'ÉTAT



LE GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET DE L'ETAT



SEM ALASSANE OUATTARA
Président de la République de Côte d'Ivoire



SEM DANIEL KABLAN DUNCAN
Vice-président de la République de Côte d'Ivoire



SEM AMADOU GON COULIBALY

Premier Ministre, Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat



AVANT-PROPOS

La Côte d'Ivoire s'est engagée depuis quelques années dans un processus de réforme des Finances Publiques avec l'adoption en 2014 des Lois Organiques relatives aux Lois de Finances et portant Code de Transparence et ce, en vue d'asseoir la gestion des politiques publiques sur des principes de la transparence, de la performance et de renforcement de la qualité des services publics.

La quête perpétuelle de la performance et de la redevabilité dans laquelle s'inscrit le Gouvernement en matière de gestion des Finances Publiques guide l'importante réforme dont le point culminant est le basculement en mode budget programmes en 2020.

C'est dans ce cadre que s'est déroulé au mois de juin 2019, le premier Débat d'Orientation Budgétaire qui a permis au Gouvernement de prendre en compte les observations et préoccupations des représentants du peuple que sont les parlementaires dans la programmation budgétaire des trois années à venir.

Cette réforme met l'accent sur le citoyen, au bénéfice de qui toutes les politiques publiques sont élaborées. C'est pourquoi il a été élaboré le premier budget citoyen pour l'exercice 2019. Pour y parvenir, le Gouvernement a déployé des efforts pour la diffusion des informations relatives aux finances publiques ainsi que la publication du Budget Citoyen, en vue d'offrir aux citoyens une présentation synthétique et simplifiée des données relatives aux politiques publiques.

Ainsi, la deuxième édition du Budget Citoyen au titre de l'exercice budgétaire 2020 vise à réitérer l'engagement du Gouvernement à asseoir les principes de la transparence et de la communication avec les citoyens en termes de budget par l'amélioration substantielle du contenu pour le rendre davantage accessible.

La présente édition met également en avant, de manière claire et simplifiée, les orientations du Projet de Loi de Finances, les hypothèses macroéconomiques, tout en expliquant les concepts nouveaux relatifs au budget-programmes. Il souligne également les efforts déployés par le Gouvernement en vue de faire bénéficier à tous les citoyens les retombées de la croissance économique à travers le Programme Social du Gouvernement (PS GOUV).

**MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**

MOUSSA SANOGO

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	7
INTRODUCTION	9
1 QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS	11
1.1 C'est quoi le budget citoyen ?	11
1.2 C'est quoi le budget de l'Etat ?	11
1.3 Qu'est-ce que la loi de finances ?	12
1.4 C'est quoi le budget de moyens ?	12
1.5 C'est quoi le budget-programmes ?	12
1.6 Qu'est ce qui change en passant du budget de moyens au budget-programmes ?	13
1.7 Quels sont les principaux textes juridiques qui permettent d'élaborer et d'exécuter le budget-programmes ?	17
2 QUELLES SONT LES PRINCIPALES ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET-PROGRAMMES ?.....	18
3 CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020.....	23
3.1 Contexte de l'élaboration du budget 2020	23
3.2 Hypothèses et priorités pour l'élaboration du budget 2020	23
4 COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2020 ?	27
4-1 Équilibre du budget 2020	27
4-2. Ressources du budget 2020	28
4-3. Projection des dépenses 2020	32
4-4. Qu'est-ce que le deficit budgetaire ?	46
5 L'ETAT TOUJOURS PLUS PROCHE DES POPULATIONS	47
5-1 Soutien aux collectivités territoriales	47
5.2 Programme Social du Gouvernement (PSGouv).....	48
6 RESUME DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES (L'ANNEXE FISCALE 2020)	50
CONCLUSION	54
GLOSSAIRE.....	55
INFORMATIONS UTILES.....	58

INTRODUCTION

Le budget est le total de l'argent (recettes) que l'Etat va gagner et toutes les dépenses qu'il va faire pour le bien-être de la population. « Par le passé, on l'appelait budget de moyens car on mettait l'accent sur les dépenses effectuées. Aujourd'hui, avec les améliorations apportées pour bien gérer l'argent de l'Etat, on l'appelle budget-programmes après les changements qui ont été faits pour mieux gérer l'argent de l'Etat.

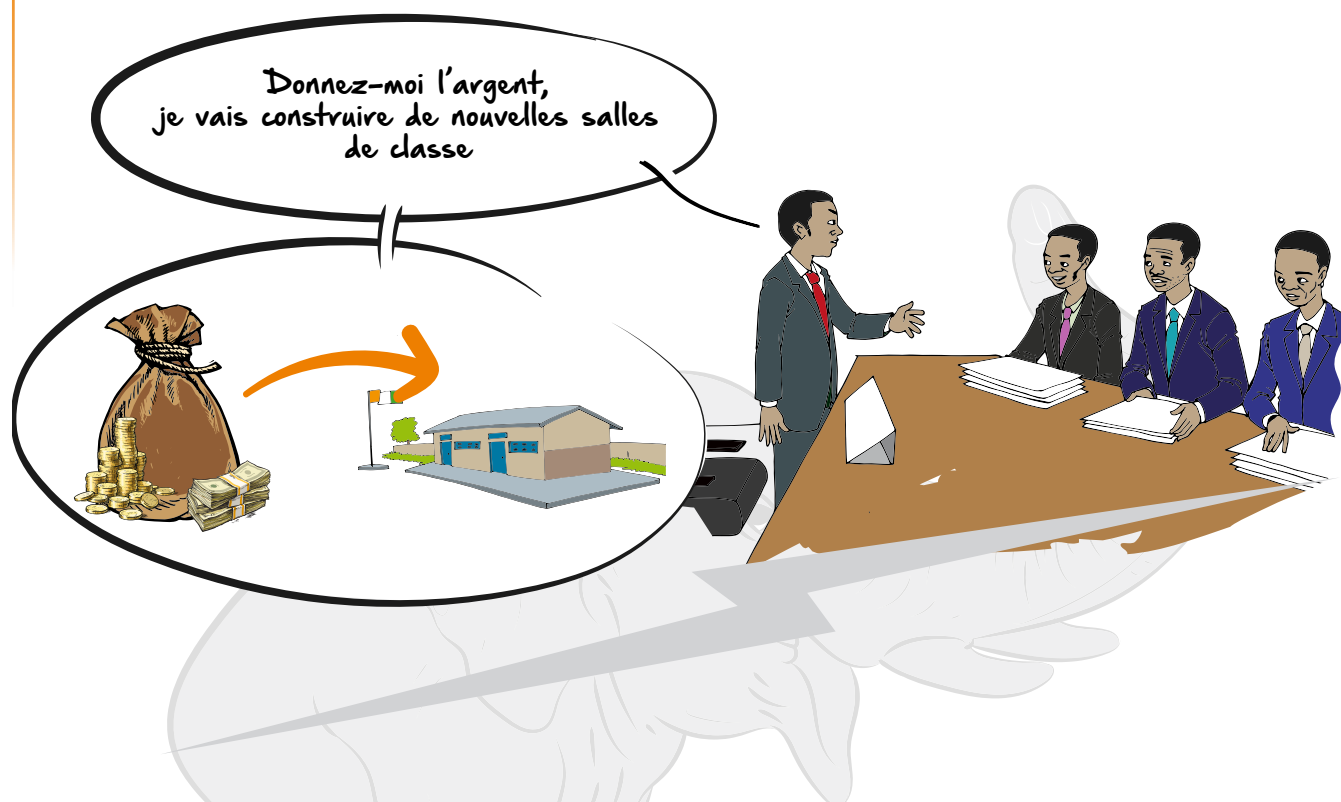
Avec le budget-programmes, on donne des objectifs aux services avec des résultats bien définis à atteindre. Pendant l'année, et à la fin de l'année, on fait des contrôles pour savoir si ce qui a été prévu dans le budget-programmes a été bien fait avec l'argent qu'on a donné. Si ce n'est pas bien fait ou n'est pas fait du tout, on doit dire pourquoi. Dans ce cas, on prend des mesures qui s'imposent et on fait les corrections nécessaires pour atteindre les objectifs qui ont été fixés pour le bien-être des populations.

Le budget-programmes 2020 doit permettre de continuer de faire ce qui se trouve dans le document appelé « Programme National de Développement 2016-2020 ». Ce sont par exemple, l'amélioration des conditions de vie des citoyens, l'amélioration des services, l'amélioration des taxes et impôts pour faciliter les affaires et permettre au privé de se développer et créer du travail pour nos enfants.

L'Etat travaille à augmenter les recettes du budget afin de mieux répondre aux besoins des populations qui augmentent aussi tous les jours.

Le Budget jusqu'en 2019

BUDGET DE MOYENS



Le Budget à partir de 2020

BUDGET-PROGRAMMES

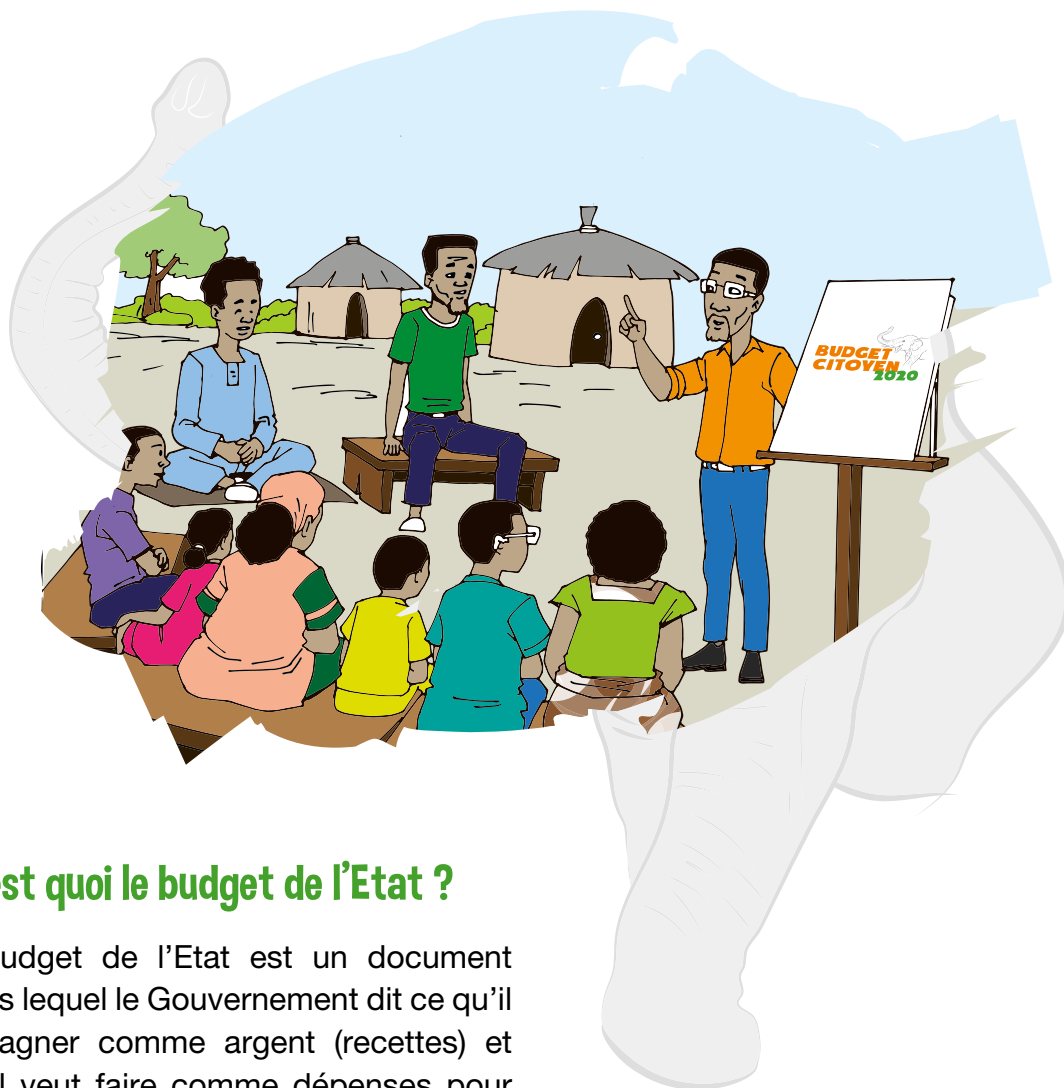


I- QUELQUES DEFINITIONS ET PRINCIPES ESSENTIELS

1.1- C'est quoi le budget citoyen ?

Le Budget Citoyen, c'est un document dans lequel on explique le budget de l'Etat dans un langage simple et facile à comprendre.

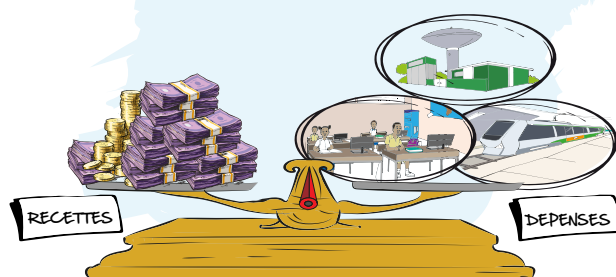
C'est ce document qu'on appelle le Budget citoyen.



1.2 C'est quoi le budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est un document dans lequel le Gouvernement dit ce qu'il peut gagner comme argent (recettes) et ce qu'il veut faire comme dépenses pour régler les problèmes de développement du pays pendant douze (12) mois, c'est-à-dire de janvier à décembre. Dans le budget, les dépenses ne doivent pas dépasser les recettes (argent) que l'Etat peut avoir dans l'année. Les dépenses doivent donc être égales aux recettes.

Le budget devient une loi qu'on appelle « Loi de finances » une fois qu'il est voté par le parlement (députés et Sénateurs)



Grâce au budget de l'Etat, le Gouvernement met en œuvre sa politique de développement économique et social. Le budget devient une loi qu'on appelle « Loi de Finances » une fois qu'on le montre aux députés et aux sénateurs et qu'ils disent que c'est bien fait en le votant.

1.3. Qu'est-ce que la loi de finances ?

La loi de finances, c'est le budget qui est voté par le parlement. Elle autorise le Gouvernement à percevoir l'impôt et à engager des dépenses publiques pendant une période déterminée, et peut contenir d'autres dispositions relatives aux finances publiques.

1.4 C'est quoi le budget de moyens ?

Le budget de moyens, c'est le budget dont la finalité est de voir si les services ont dépensé la totalité des moyens (argent) que l'Etat a mis à leur disposition.

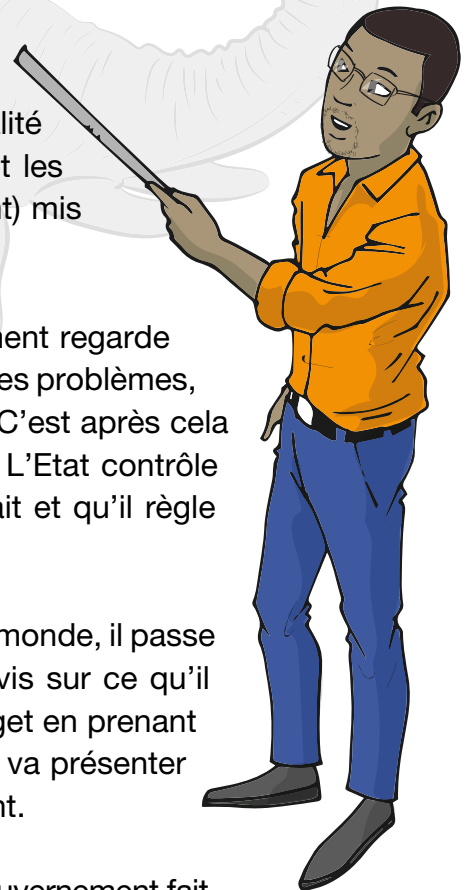
1.5 C'est quoi le budget-programmes ?

Le budget-programmes, c'est le budget dont la finalité est de voir si les services ont atteint les objectifs et les résultats qui leur ont été fixés avec les moyens (argent) mis à leur disposition.

Maintenant avec le budget-programmes, le Gouvernement regarde d'abord les problèmes de la population. En fonction de ces problèmes, il fixe des objectifs et des résultats qu'il veut atteindre. C'est après cela qu'il donne l'argent à ses services pour faire le travail. L'Etat contrôle le travail de ses services pour être sûr qu'il est bien fait et qu'il règle effectivement les problèmes de la population.

Comme le Gouvernement ne peut pas rencontrer tout le monde, il passe voir les députés et les sénateurs pour prendre leurs avis sur ce qu'il propose pour les populations. Il prépare ensuite le budget en prenant en compte les avis recueillis. C'est après tout cela qu'il va présenter le budget pour que les députés et les sénateurs le votent.

Ainsi, les députés et les sénateurs surveillent ce que le Gouvernement fait.



1.6 Qu'est ce qui change en passant du budget de moyens au budget-programmes ?

Avec le budget-programmes, beaucoup de choses changent :

BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (À PARTIR DE 2020)

LA FAÇON DE FAIRE

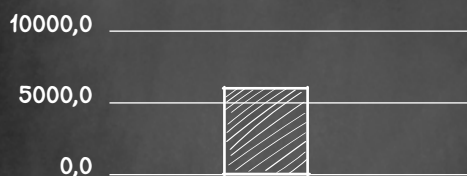
1. On donne les moyens aux services
2. Les services disent ce qu'ils vont faire avec l'argent qu'ils ont reçu
3. À la fin, on regarde combien les services ont dépensé et s'ils ont suivi les règles.

1. On regarde d'abord les problèmes de la population à résoudre
2. Les services de l'État disent ce qu'ils vont faire pour régler ces problèmes
3. L'État donne l'argent à ses services pour faire le travail qui va permettre de régler les problèmes en fixant les objectifs et les résultats à atteindre
4. Au cours de l'année l'État suit et contrôle le travail de ses services pour savoir s'il est bien fait et à la fin de l'année, s'il a permis effectivement de régler les problèmes de la population

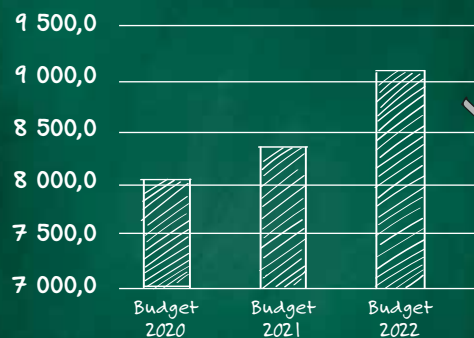
SUR COMBIEN D'ANNÉES

L'État présente ce qu'il va faire pour une seule année.

Budget 2019



L'État présente ce qu'il va faire pour trois ans.



BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (À PARTIR DE 2020)

COMMENT LE BUDGET EST PRÉSENTÉ ?

Avant 2020, le budget se présentait sous formes de :

- 1- Titres (grands groupes de dépenses)
- 2- Sections (ministères et institutions)
- 3- Destinations (bénéficiaires)

A partir de 2020, le budget se présente sous formes de :

- 1- Programmes/ Dotations
- 2- Actions
- 3- Activités

N.B : Les informations sur les natures de dépenses existent toujours

COMMENT LE GOUVERNEMENT PREND EN COMPTE LES AVIS DE LA POPULATION À TRAVERS LE PARLEMENT PENDANT QU'IL EST EN TRAIN DE PRÉPARER LE BUDGET ?

Avant 2020, il n'existait pas d'échanges avec les parlementaires pour recueillir les avis de la population avant l'élaboration du budget

Désormais avant la fin du mois de juin, le Gouvernement va devant les députés et les sénateurs pour dire comment il prépare le budget et ce qu'il va faire les trois prochaines années. Il demande leurs avis. C'est ce qu'on appelle le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

CEUX QUI FONT ET EXÉCUTENT LE BUDGET

Jusqu'en 2019, les principaux acteurs étaient :

- * Ceux qui décidaient : ordonnateur unique (Ministre en charge du Budget),
- * Ceux qui exécutaient : l'administrateur de crédits.
- * Comment se faisait le contrôle ? : Contrôle à priori (contrôle avant la dépense)

A partir de 2020 les principaux acteurs sont :

- * Ceux qui décident : ordonnateurs principaux : les Présidents d'institutions, et tous les Ministres, Ceux qui exécutent : Responsable de programme (RProg), le Responsable du Budget Opérationnel de Programme (RBOP), le Responsable d'EPN (REPN), le Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO).

- * Comment va se faire le contrôle :

Contrôle à priori (contrôle avant la dépense)

Contrôle à posteriori (contrôle après la dépense)

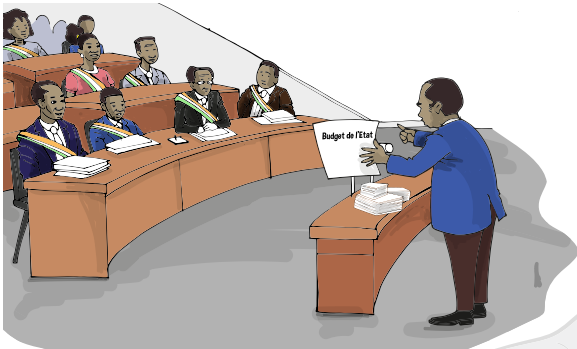
Élargissement du contrôle aux institutions et aux collectivités

N.B : Avec le budget-programmes, chaque structure est appelée à mettre en place un contrôle interne

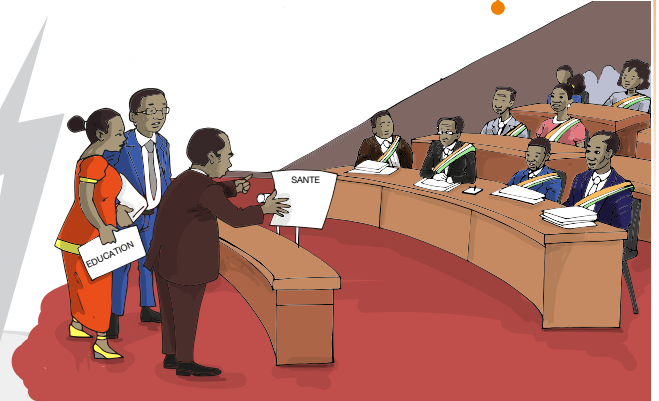
BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (À PARTIR DE 2020)

COMMENT LE BUDGET EST VOTÉ PAR LE PARLEMENT ?



C'est le ministre en charge du budget qui va seul devant les députés et les sénateurs pour présenter le budget

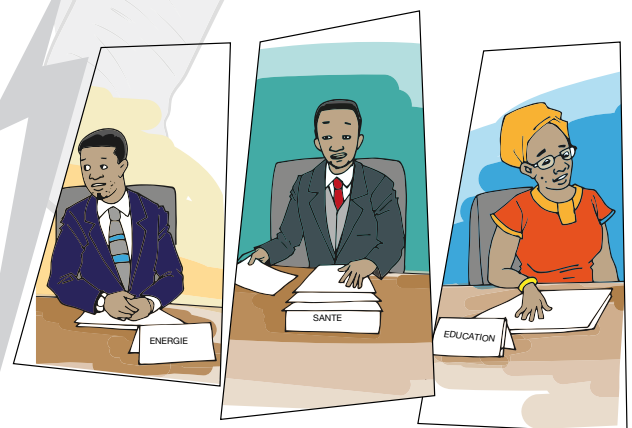


Tous les ministres vont devant les députés et les sénateurs pour présenter chacun son budget et dire ce qu'ils vont faire avec l'argent qu'on va leur donner.

FONCTION D'ORDONNATEUR DES DÉPENSES : CELUI QUI AUTORISE LES DÉPENSES



Le Ministre en charge du budget est l'ordonnateur unique

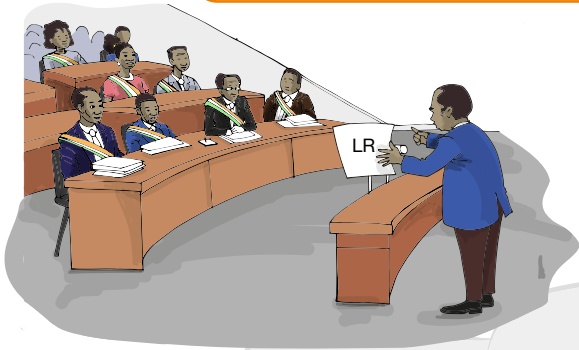


Tous les Ministres sont ordonnateurs de leurs dépenses

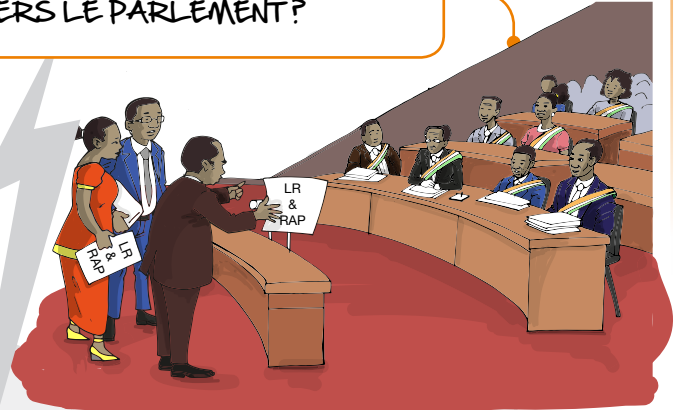
BUDGET DE MOYENS (AVANT 2020)

BUDGET-PROGRAMMES (À PARTIR DE 2020)

COMMENT LE GOUVERNEMENT REND COMPTE À LA POPULATION À TRAVERS LE PARLEMENT ?



A la fin de l'année, c'est le ministre en charge du budget qui va seul devant les députés pour présenter ce qui a été fait avec l'argent qui a été donné.



Comme le Gouvernement ne peut pas rencontrer tout le monde, à la fin de l'année, chaque ministre va devant les députés et les sénateurs (les représentants) du peuple pour présenter et dire ce qu'il a fait avec l'argent du budget.

1.7 Quels sont les principaux textes juridiques qui permettent d'élaborer et d'exécuter le budget-programmes ?

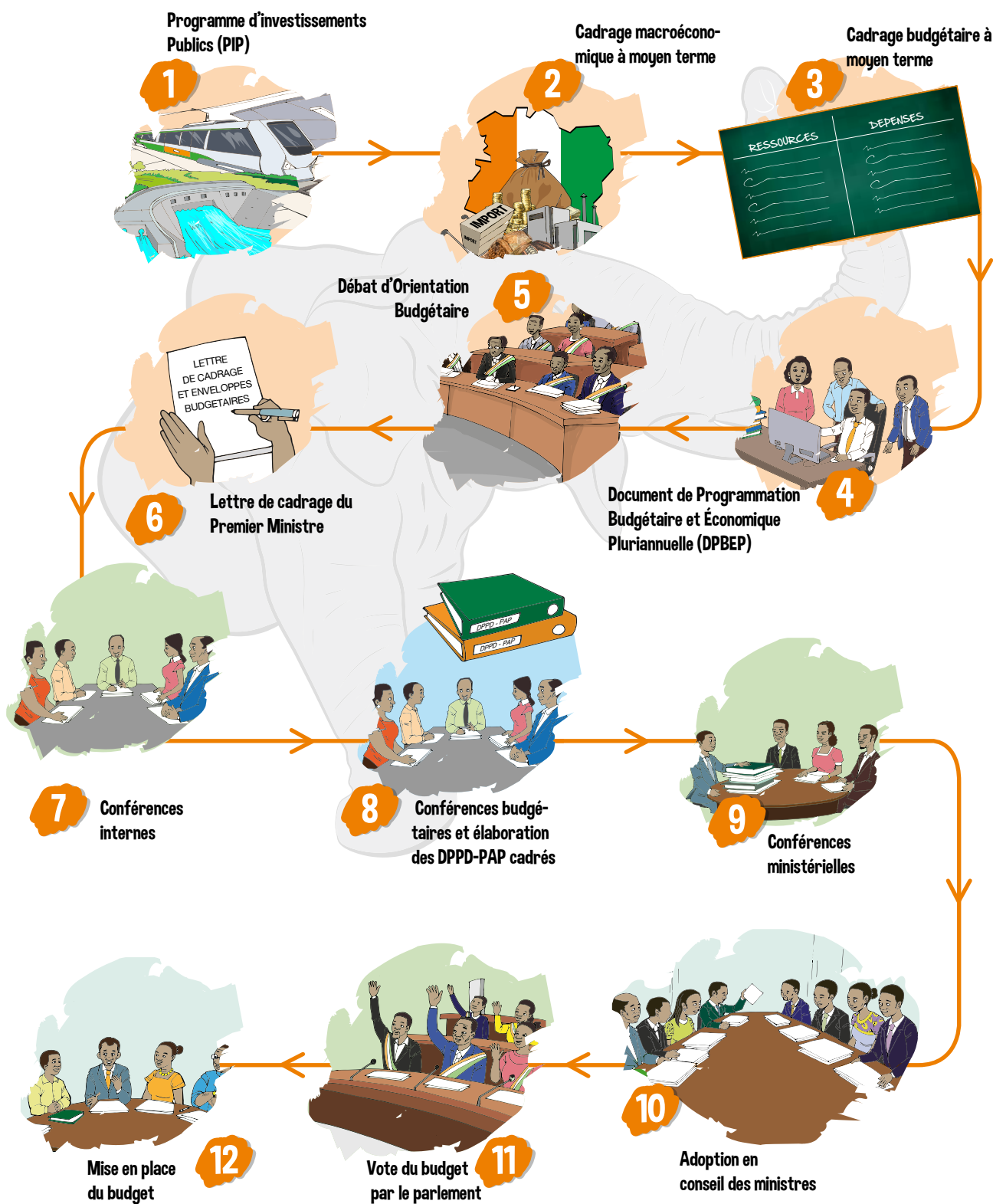
L'élaboration et l'exécution du budget sont fondées sur plusieurs textes dont les principaux sont les suivants :

- la Constitution ;
- la Loi organique n° 2014-336 du 06 juin 2014 relative aux Lois de finances ;
- la Loi organique n° 2014-337 du 06 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Le Décret n° 2013-461 du 19 juin 2013 déterminant le Processus Annuel d'Elaboration du Budget de l'Etat ;
- le Décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- le Décret n° 2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État ;
- le Décret n° 2014-418 du 09 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'État ;
- le Décret n° 2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'État ;
- le Décret n° 2018-928 du 12 décembre 2018 portant Comptabilité des matières ;
- le Décret n° 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations ;
- le Décret n° 2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'ordonnancement ;
- le Décret n° 2019-222 du 13 mars 2019 portant modalités de mise en œuvre des contrôles financiers et budgétaires des Institutions, des Administrations Publiques, des établissements publics nationaux et des collectivités territoriales ;
- l'arrêté interministériel n° 001 MPMBPE/MEF du 14 janvier 2020 portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et mise en œuvre du système d'information budgétaire.
- l'arrêté 1998-388 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'établissements publics nationaux



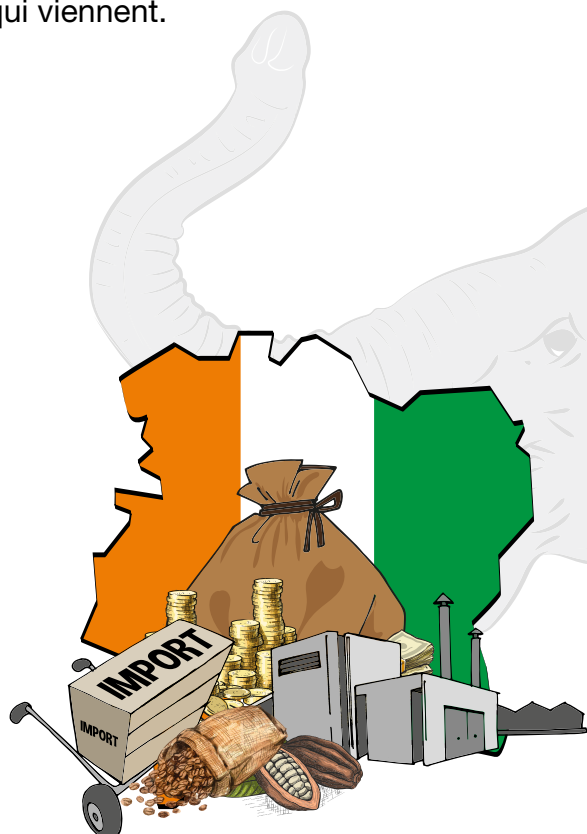
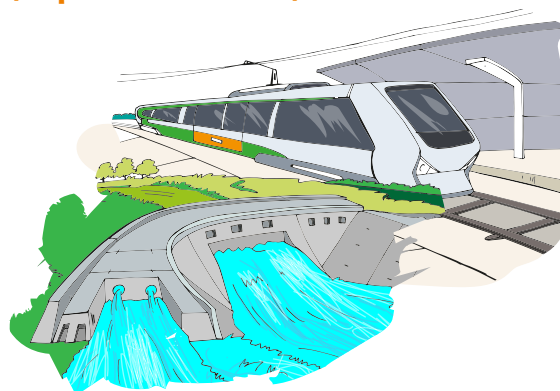
2- PRINCIPALES ETAPES DU PROCESSUS D ELABORATION DU BUDGET 2020.

L'élaboration du budget suit les principales étapes suivantes :



Etape 1 Programme d'Investissements Publics (PIP) (au plus tard mi-mars)

On élabore le Programme d'Investissements Publics (PIP) qui est un document qui dit ce que l'État veut faire comme investissements tels que les routes, les écoles, les hôpitaux, les pompes villageoises etc., sur les trois années qui viennent.

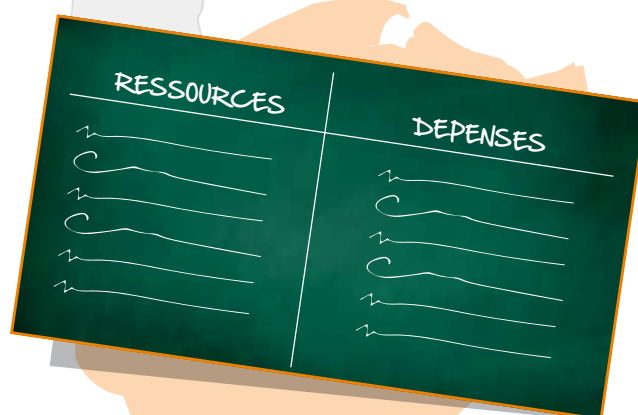


Etape 2 Cadrage macroéconomique à moyen terme (au plus tard fin-mars)

Le cadrage macroéconomique décrit la situation globale de l'économie du pays pour l'année en cours et les années à venir.

Etape 3 Cadrage budgétaire à moyen terme (au plus tard fin-avril)

Le cadrage budgétaire prévoit les grandes masses de recettes et les engagements prioritaires de développement économique et social du Gouvernement.



Etape 4 Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) prévoit sur trois ans les ressources et dépenses (au plus tard mi-mai)

Le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle présente sur trois années les recettes attendues décomposées par grandes catégories d'impôts et de taxes. Il présente également les dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories de dépenses.



Etape 5 Débat d'Orientation Budgétaire (avant fin juin)

Il s'agit des Débats d'Orientation Budgétaire qui se tiennent avec le parlement (Assemblée Nationale et Sénat) pour présenter la vision économique et financière des prochaines années et les grandes orientations du budget.

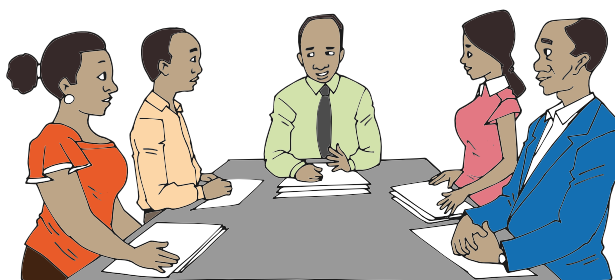
Etape 6 Lettre de cadrage du Premier Ministre et enveloppes budgétaires (au plus tard fin-juin)

Le Premier Ministre informe par écrit (lettre de cadrage) chaque Ministre des moyens (l'enveloppe budgétaire) qu'il aura pour réaliser ses missions après avoir déterminé le montant global des ressources de l'Etat. Il donne des orientations pour que les choses se fassent selon la vision du Gouvernement.



Étape 7 Conférences internes

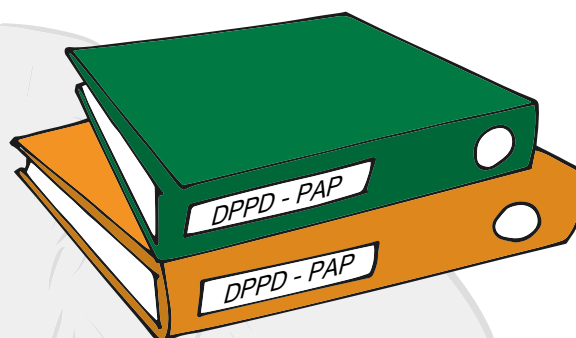
Les conférences internes sont un cadre de discussion à l'intérieur des Ministères et Institutions



Étape 8 Elaboration des Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) et conférences budgétaires

Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP)

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), est fait par les ministères à partir du DPBEP. Il présente l'évolution budgétaire des programmes des ministères sur une période minimale de trois ans.



Conférences Budgétaires

Les conférences budgétaires sont un cadre de discussions entre ceux qui préparent le budget de l'État (Direction Générale du Budget et des Finances) et les différents Ministères (à travers les directions chargées des finances) sur le respect des orientations du Premier Ministre et la répartition des enveloppes entre les activités



Étape 9 Conférences ministérielles

Après les conférences budgétaires, les actions et activités prioritaires qui n'ont pu être suffisamment prises en compte font l'objet d'un arbitrage avec le Ministre qui s'occupe du budget. C'est à dire que le Ministre du budget reçoit ses collègues Ministres pour décider de comment les prendre en compte



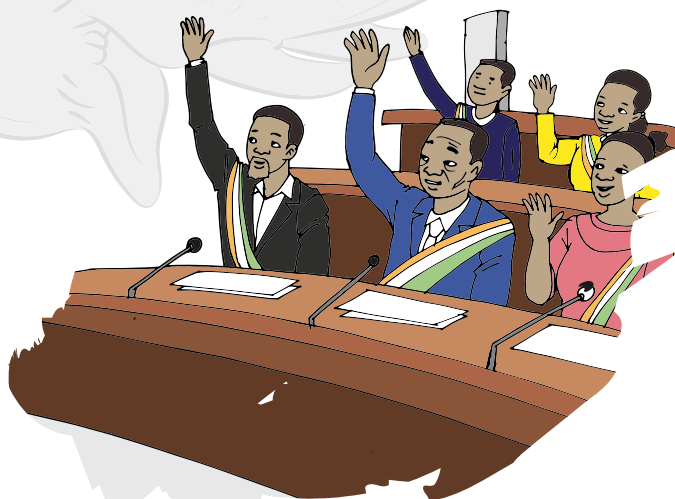
Etape 10 : Examen et adoption (au plus tard la première quinzaine du mois de septembre)



Après les conférences ministérielles, le Ministre en charge du budget présente l'avant-projet de budget au Conseil des Ministres. Quand le Conseil des Ministres est d'accord après discussion, l'avant-projet de budget devient alors projet de budget. Il va être déposé au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) qui va l'examiner et le voter.

Etape 11 Vote du budget par le parlement :

C'est l'acte par lequel le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) donne son accord au Gouvernement pour la mobilisation des ressources prévues et pour leur utilisation au cours de l'année budgétaire concernée. Après le vote du Parlement, le budget devient une loi, c'est la Loi de Finances qui est ensuite promulguée (signée et publiée) par le Président de la République.



Etape 12 Mise en place du budget :

Après son vote par le parlement et sa promulgation par le Président de la République, la Direction Générale du Budget et de Finances met en place le budget en vue de son exécution par les structures.



3- CONTEXTE ET HYPOTHESES DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020

3.1 Contexte de l'élaboration du budget 2020

L'élaboration du budget pour l'année 2020 intervient dans un environnement mondial marqué par des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires notamment la Chine.

Au plan national, l'environnement socio-politique et économique est favorable. En effet, la consolidation du dynamisme de l'activité économique et de son impact sur la réduction de la pauvreté se poursuit avec la réalisation de grands projets publics tels qu'inscrits dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020, la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 qui entre dans sa dernière année d'exécution et l'amélioration continue du climat des affaires.

Sur le plan politique, des dispositions visant un déroulement paisible des élections de 2020 sont mises en œuvre.

Au plan budgétaire, le budget 2020 est élaboré en mode budget-programmes qui se caractérise par la recherche d'efficacité de la dépense publique à travers la fixation d'objectifs et la définition d'indicateurs de résultats.

3.2 Hypothèses et priorités pour l'élaboration du budget 2020

3.2.1 Hypothèses socio-économiques

Pour faire le budget de l'année 2020, le gouvernement a tenu compte de beaucoup de choses, notamment des taux de croissances économiques internationale et nationale, des cours moyens de certaines matières premières (cacao, pétrole...), du taux de change entre le dollar des Etats Unies et le franc FCFA :

Richesse nationale

- La richesse nationale passe de 25 955,1 à 28 307,7 milliards en 2020, soit une évolution de 7,3%.



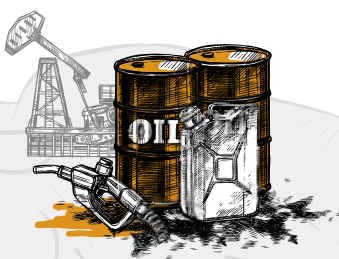
Le taux d'inflation

- Les prix des marchandises vont augmenter en moyenne de 0,8% en 2020.

Le Pétrole

Production

- La production de pétrole brut passe de 12 167,6 à 11 702,9 milliers de barils, soit une baisse de -3,8% en 2020 par rapport à 2019.



Cours moyen

- Le cours moyen du pétrole brut attendu en 2020 est à 57,1 dollars US le baril, après 61,5 dollars US le baril en moyenne estimé pour 2019.

Le cacao

Production

- La production de cacao passe de 2 100 à 2000 milliers de tonnes soit une baisse de -4,8%.



Cours moyen

- Le cours du cacao sur le marché international projeté à 2,4 dollars US/Kg en 2020 contre 2,3 dollars US/Kg en 2019.

Le Café

Production

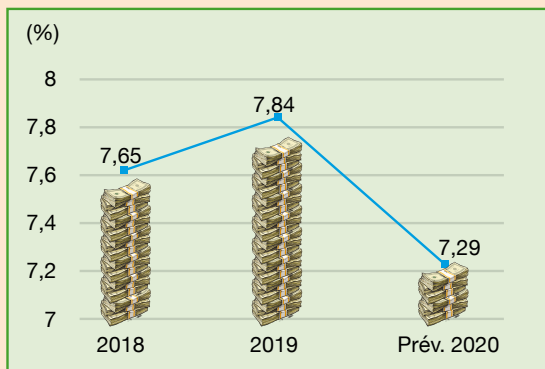
- La production de café passe de 94 à 115 milliers de tonnes en 2020 soit une augmentation de 22,1%.



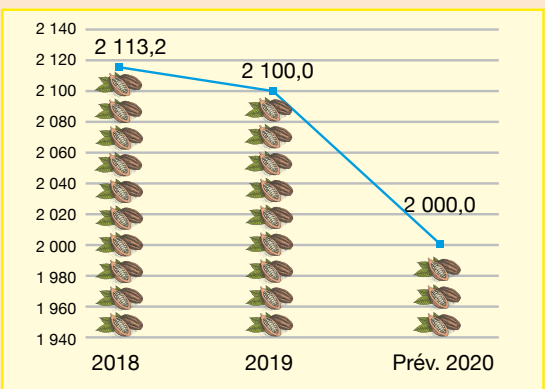
Cours moyen

- Le cours du café sur le marché international est projeté à 2,0 dollars US /Kg en 2020 contre 1,8 dollar US/Kg en 2019.

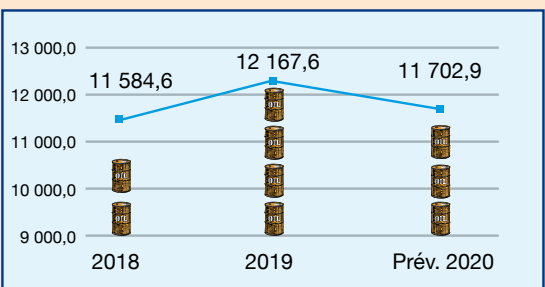
Evolution du taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)



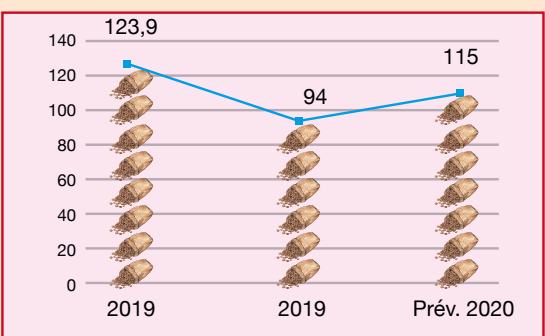
Evolution de la production de cacao (en millier de tonnes)



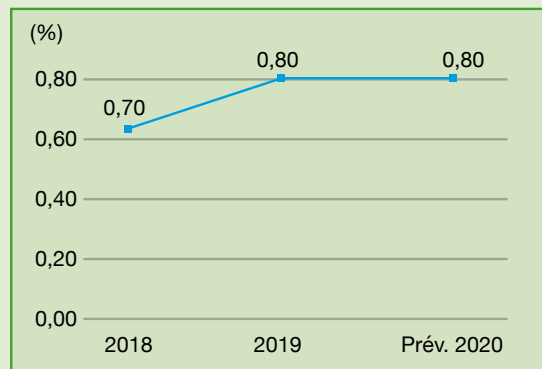
Evolution de la production du pétrole brut (en millier de barils)



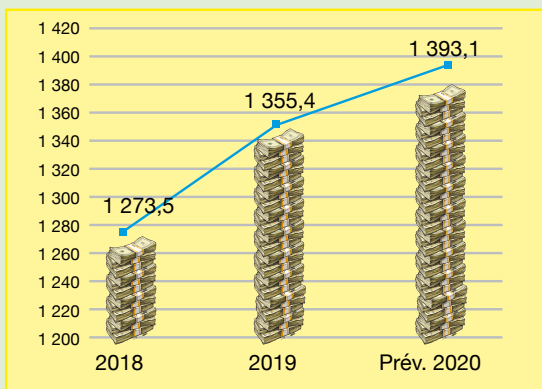
Evolution de la production de café (en millier de tonnes)



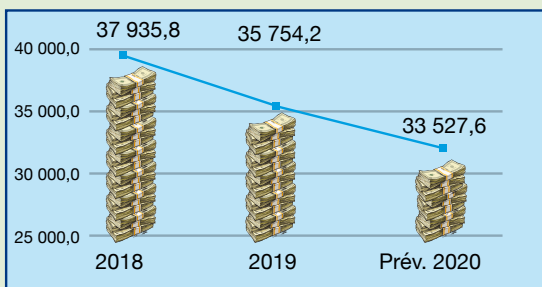
Evolution du taux d'inflation (en pourcentage et en moyenne annuelle)



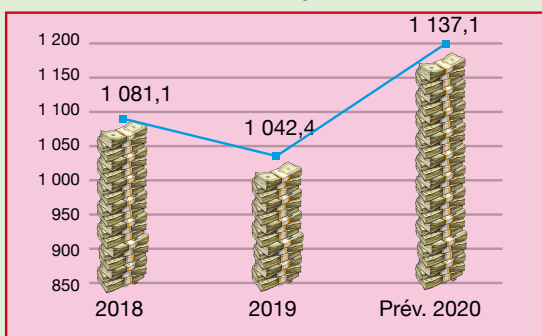
Evolution du cours du cacao (en F CFA/Kg)



Evolution du cours du pétrole brut



Evolution du cours du café (en FCFA/Kg)



3.2.2 Les priorités du budget 2020

Les priorités du budget sont basées sur les axes stratégiques du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 et les objectifs visés dans le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Ces priorités concernent :



le renforcement
des institutions ;



la poursuite de la création
de l'emploi ;



l'accélération du dévelop-
pement des hommes et
du bien-être social ;



la poursuite du
renforcement de l'accès à
l'école ;



l'accélération de
l'industrialisation ;



le renforcement du
système national de santé ;



le développement national
harmonieux et la préservation
de l'environnement ;



le renforcement de
l'accès au logement des
populations.

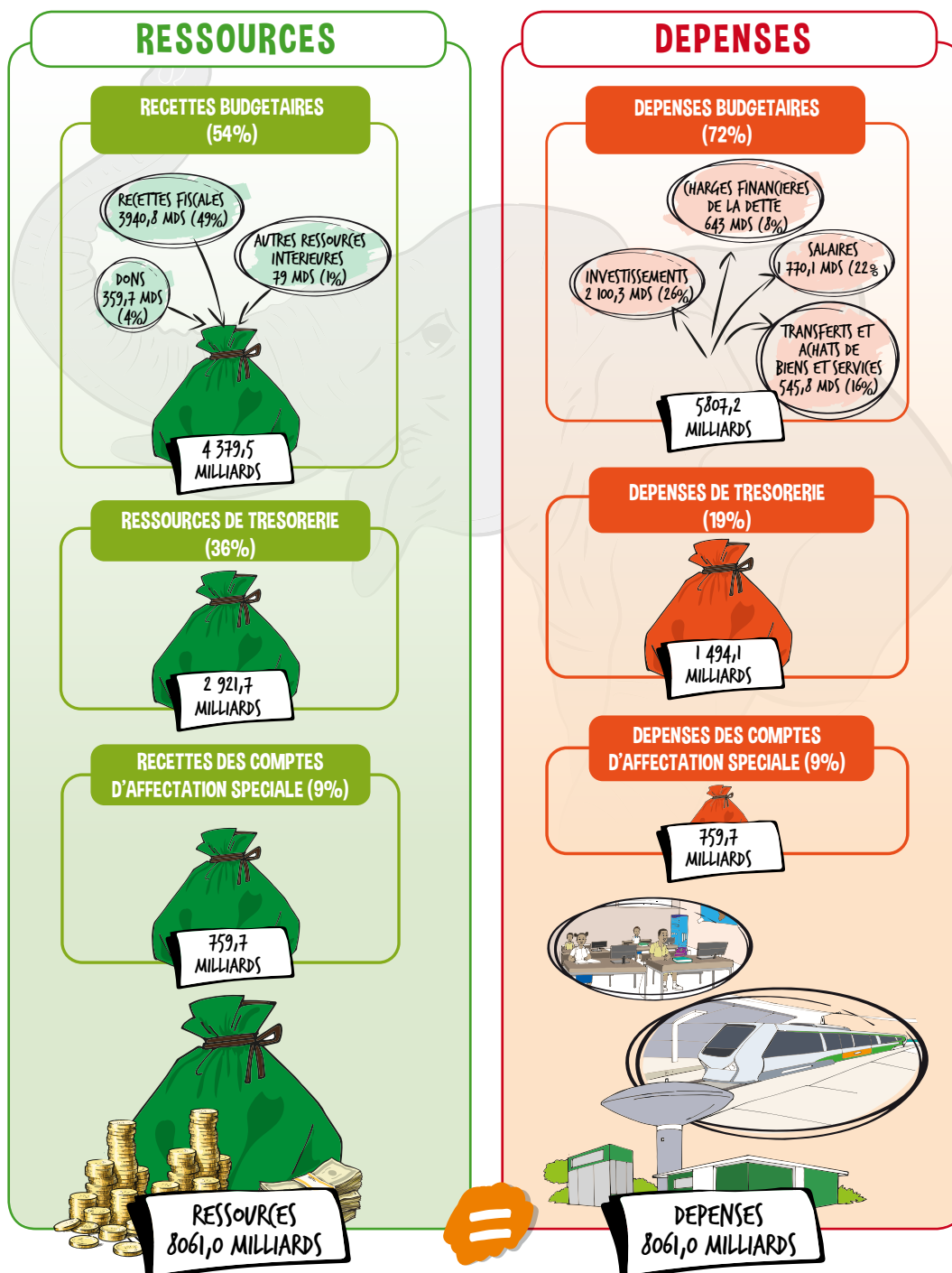


le renforcement de
l'intégration régionale et de la
coopération internationale ;

4- COMMENT SE PRESENTE LE BUDGET 2020 ?

4-1 Équilibre du budget 2020

À partir des hypothèses et des priorités qui ont été présentées, le budget 2020 a été arrêté en équilibre en ressources et en dépenses (ressources égalent aux dépenses) à 8 061 milliards de FCFA contre un montant de 7 334,3 milliards de FCFA pour le budget de 2019. Le budget 2020 augmente donc de 726,7 milliards de FCFA, soit de 9,9% par rapport au budget 2019.



Le budget 2020 s'équilibre en ressources et en dépenses à 8 061,0 milliards de FCFA en 35 dotations et 135 programmes.

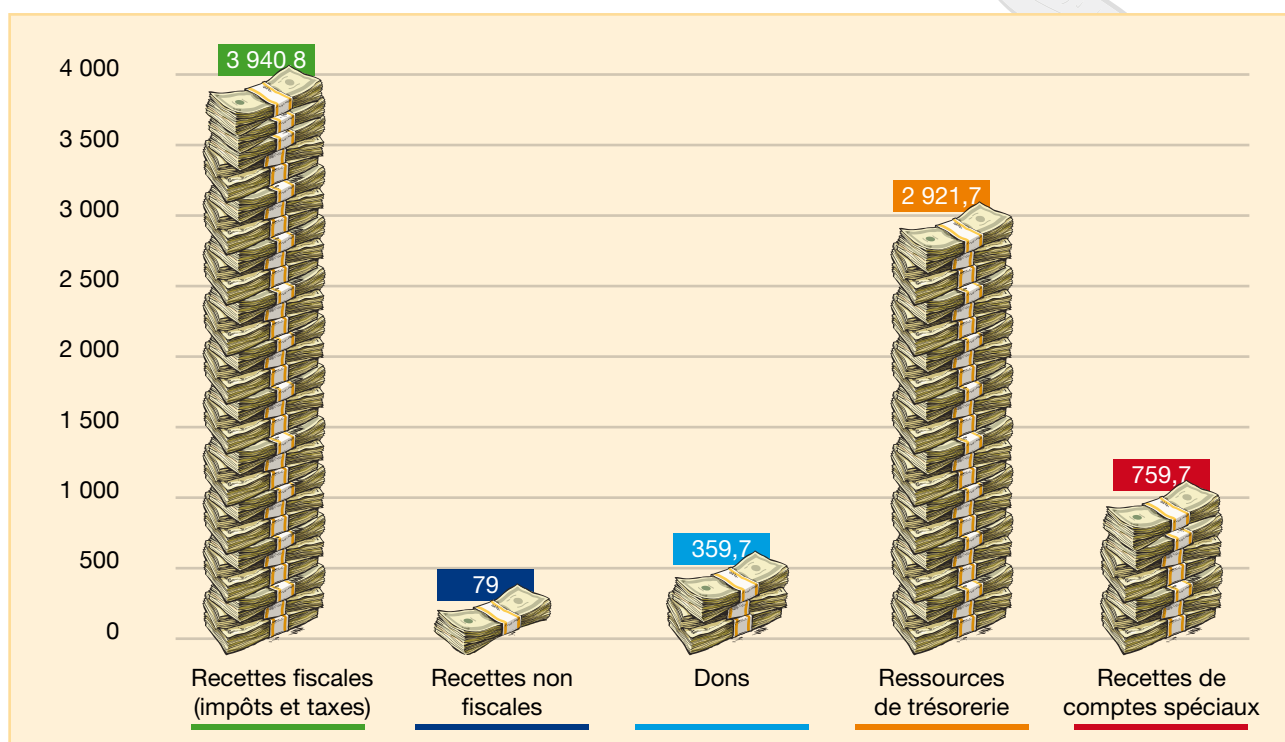
4-2. Ressources du budget 2020

De quoi sont constituées les ressources de l'Etat ?

Les ressources du budget de l'État sont constituées de :

- recettes fiscales (impôts et taxes) : 3 940,8 milliards ;
- recettes non fiscales : 79 milliards ;
- dons : 359,7 milliards ;
- ressources de trésorerie : 2 921,7 milliards ;
- recettes des comptes spéciaux : 759,7 milliards.

En milliards



D'où proviennent les ressources de l'Etat ?

• Recettes fiscales

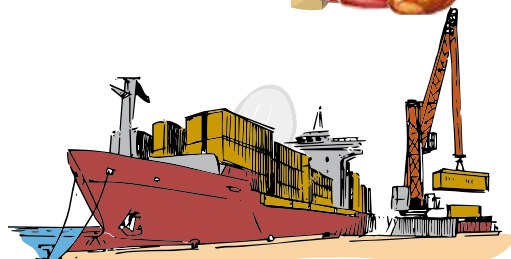
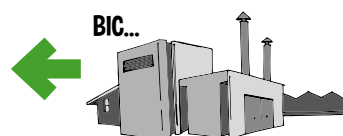
Le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts et taxes payés par les entreprises et les citoyens. Ce sont ceux-là qu'on appelle les contribuables. Il s'agit, notamment de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC), des impôts sur les revenus et salaires, des taxes à l'exportation du cacao et autres produits d'exportation, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des impôts sur les revenus, des taxes sur les produits pétroliers, des taxes sur les télécommunications, des taxes à l'importation sur les marchandises générales et sur les produits pétroliers.

TAXES SUR ACHATS



Maintenant, on peut payer l'impôt sur internet et aussi avec le cellulaire

ENTREPRISES



TAXES À L'IMPORTATION
(DROITS DE DOUANE)



• Recettes non fiscales



L'État collecte aussi des recettes qu'on appelle recettes non fiscales qui sont constituées de dividendes (part de bénéfice) payés par les entreprises publiques, des redevances payées par les compagnies de téléphonie mobile, et d'autres recettes.

• Dons

Certaines organisations internationales et grands pays donnent souvent de l'argent sous forme de dons à l'Etat pour l'aider à améliorer davantage le bien-être des populations.



• Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie prévues en 2020 sont de 2 921,7 milliards et comprennent les produits de privatisation et vente d'actifs, les remboursements des prêts que l'Etat a pris pour donner aux entreprises (le produit des remboursements des prêts rétrocédés). Les ressources de trésorerie comprennent, les emprunts sur les marchés monétaire et financier, les emprunts programmes et emprunts projets. C'est-à-dire que le Gouvernement prend crédit avec les banques et les investisseurs (emprunts sur le marché financier et monétaire) et reçoit aussi de l'argent des bailleurs de fonds et d'autres grands pays (emprunts programmes et emprunts projets).

- Emprunts sur les marchés monétaire et financier
- Emprunts programmes et emprunts projets et dons

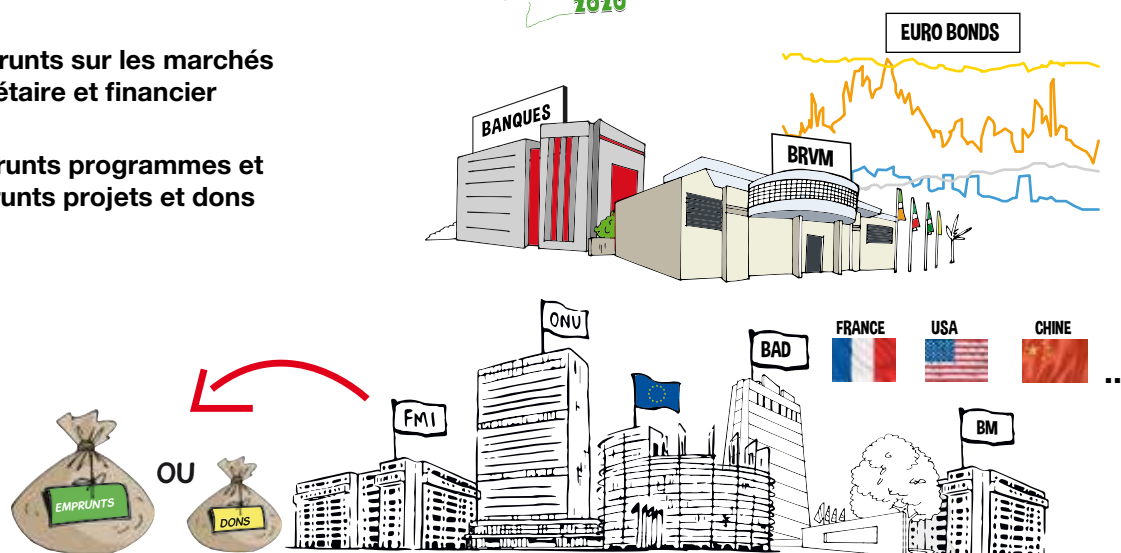


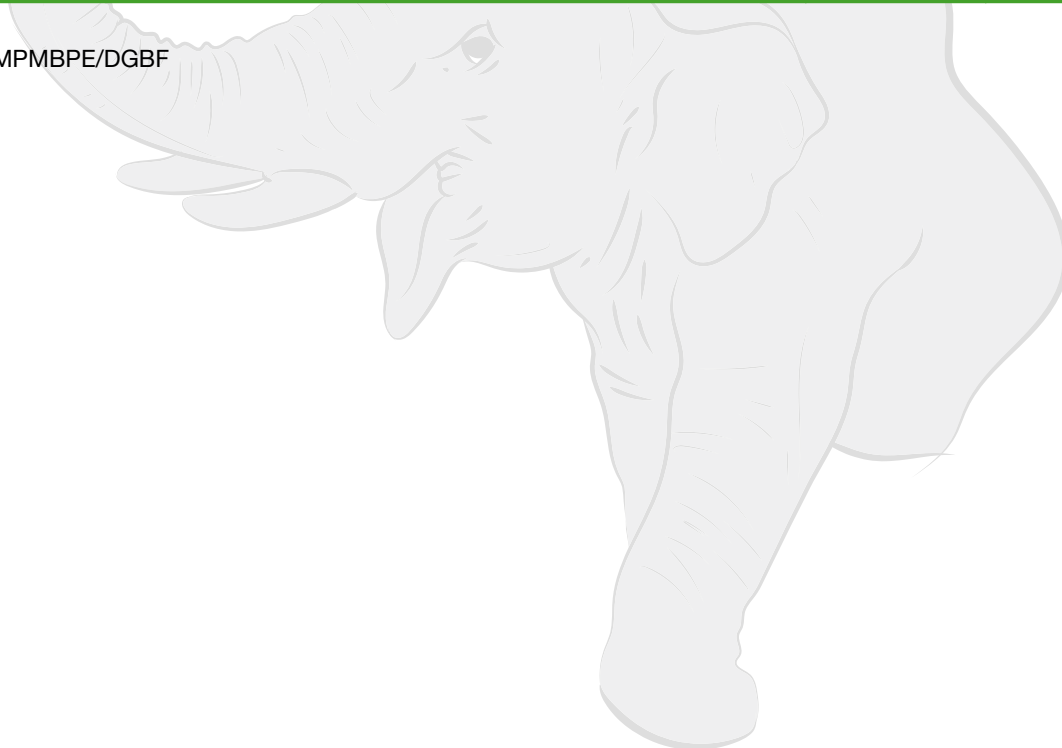
Tableau 1 : Évolution des ressources du budget de l'État en 2020

NATURES DES RESSOURCES	BUDGET (en milliards de FCFA)	
	2019	2020
RECETTES BUDGETAIRES	4 066,4	4 379,5
Recettes fiscales	3 649,1	3 940,8
Dont Impôts sur bénéfices (hors pétrole)	401,5	414,4
Revenu du pétrole et gaz	115,2	91,4
TVA (hors part secteur électricité)	484,4	533,9
Taxes sur produits pétroliers	229,4	289,6
Taxes sur marchandises générales	942,2	993,6
Droit Unique de Sortie (DUS)	402,1	419,2
Autres ressources intérieures (recettes non fiscales)	85,3	79,0
Dont Recettes non fiscales du Trésor	32,5	49,1
Revenu du domaine	32,3	29,7
Dons	331,9	359,7
Dons programmes	172,1	169,3
AFD (C2D)	147,6	147,6
Gouvernement espagnol (PCD)	11,1	7,3
Union Européenne	13,4	14,4
Dons projets	159,8	190,4
RESSOURCES DE TRESORERIE	2 540,4	2 921,7
Dont Privatisation et vente d'actifs	102,0	126,3
Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 439,5	1 494,4
Emprunts programmes	217,0	321,8
Emprunts projets	780,4	977,8
RECETTES DES COMPTES D'AFFECTAION SPECIALE	727,5	759,7
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	12,5	7,7
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	148,3	147,1
Recettes affectées aux Collectivités	159,4	159,9
Autres recettes affectées et parafiscalité	258,1	284,6
TOTAL GENERAL	7 334,3	8 061,0

Tableau 2 : Prévion des ressources de trésorerie en 2020

RESSOURCES DE TRESORERIE	BUDGET (en milliards de FCFA)	
	2019	2020
Privatisation et vente d'actifs	102,0	126,3
Versement des entreprises en remboursement de la dette rétrocédée	1,5	1,5
Emprunts sur les marchés monétaire et financier	1439,5	1494,4
Emprunts programmes	217	321,8
FMI	162	152,5
Banque Mondiale	55	113,5
BAD	0	49,2
AFD	0	6,6
Emprunts-projets	780,4	977,8
TOTAL	2540,4	2 921,7

Source : MPMBPE/DGBF



4-3. Projection des dépenses 2020

Les dépenses du budget 2020 qui ne peuvent pas dépasser les ressources attendues sont de 8 061,0 milliards.

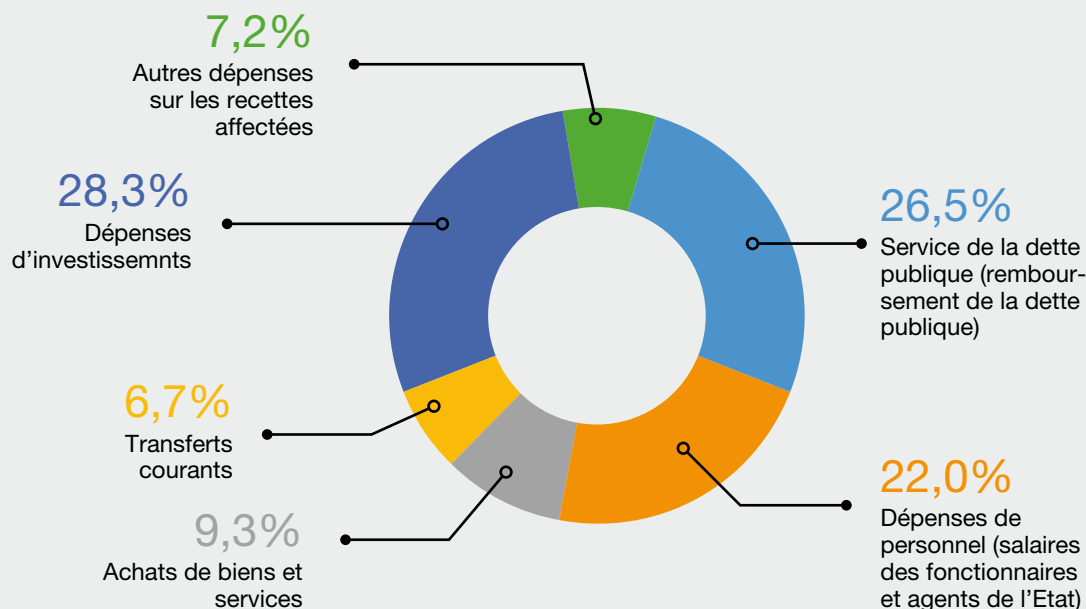
De quoi sont constituées les dépenses ?

Elles sont constituées :

- du remboursement de la dette publique (26,5%) ;
- du paiement des salaires de fonctionnaires et agents de l'Etat (22,0%) ;
- des achats de biens et services (9,3%) ;
- des transferts courants (6,7%) ;
- des dépenses d'investissement y compris le Fonds d'Investissement en Milieu Rural, le Fonds d'Entretien Routier et les dépenses sur la parafiscalité du secteur de l'anacarde) (28,3%) ;
- des autres dépenses sur les recettes affectées (7,2%).

On regroupe les dépenses prévues au budget 2020 par grande masse appelé type de dépenses, comme suit :

Graphique 3 : Répartition par types de dépenses



Source : MPMBPE/ DGBF

Tableau 3 : Projection des dépenses budgétaires de l'État en 2020

DEPENSES	Budget 2019		Budget 2020	
	Montant	Poids	Montant	Poids
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 821,4	24,8%	2 137,1	26,5%
Dettes Intérieures	1 062,4	14,5%	1 267,7	15,7%
Dettes Extérieures	759,1	10,3%	869,4	10,8%
DEPENSES DE PERSONNEL (salaires)	1 720,8	23,5%	1 770,1	22,0%
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	656,6	9,0%	747,9	9,3%
dont Abonnement	105,7	1,4%	110,2	1,4%
TRANSFERTS COURANTS	500,2	6,8%	545,8	6,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 095,1	28,6%	2 281,7	28,3%
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	12,5	0,2%	7,7	0,1%
Programme d'entretien routier (FER)	148,3	2,0%	147,1	1,8%
Dépenses sur parafiscalité du secteur de l'anacarde	26,6	0,4%	26,6	0,3%
AUTRES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	540,1	7,4%	578,3	7,2%
dont Dépenses des Collectivités sur recettes affectées	159,4	2,2%	159,9	2,0%
Autres dépenses sur recettes affectées	380,7	5,2%	418,4	5,2%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7 334,3	100,0%	8 061,0	100,0%

Source : MPMBPE/DGBF

4-3.1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pour l'année 2020 sont de 1 770,1 milliards. Ces dépenses assurent la continuité des services publics offerts aux populations. Car sans salaire, on n'aurait pas de policiers pour assurer la sécurité et l'ordre public, ni de médecins et d'infirmiers pour soigner les populations, ni d'enseignants pour éduquer et former les jeunes générations, etc.

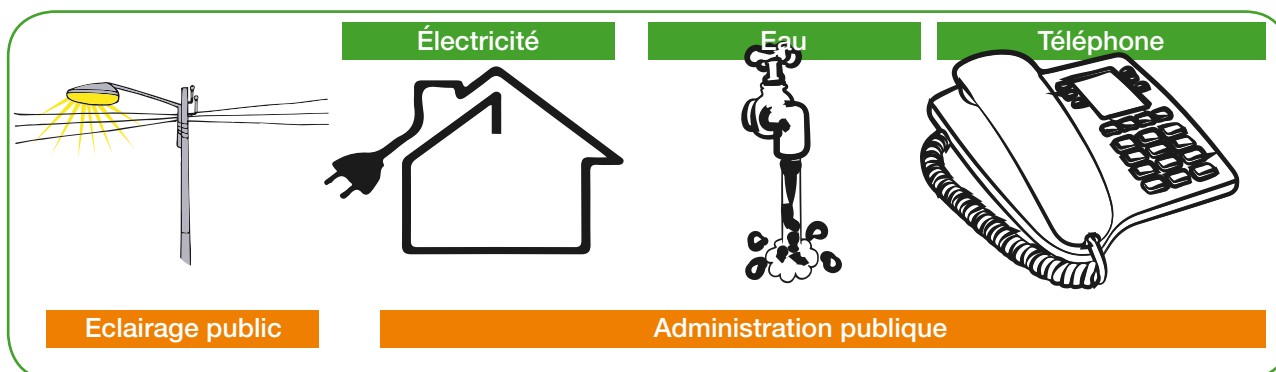


Les dépenses de personnel augmentent chaque année, parce que les besoins des populations augmentent aussi chaque année et il faut recruter plus de fonctionnaires et agents de l'État. Pour le budget 2020, ces dépenses augmentent de 49,3 milliards par rapport à 2019, soit une évolution de 2,9%.

4-3.2 Les achats de biens et services

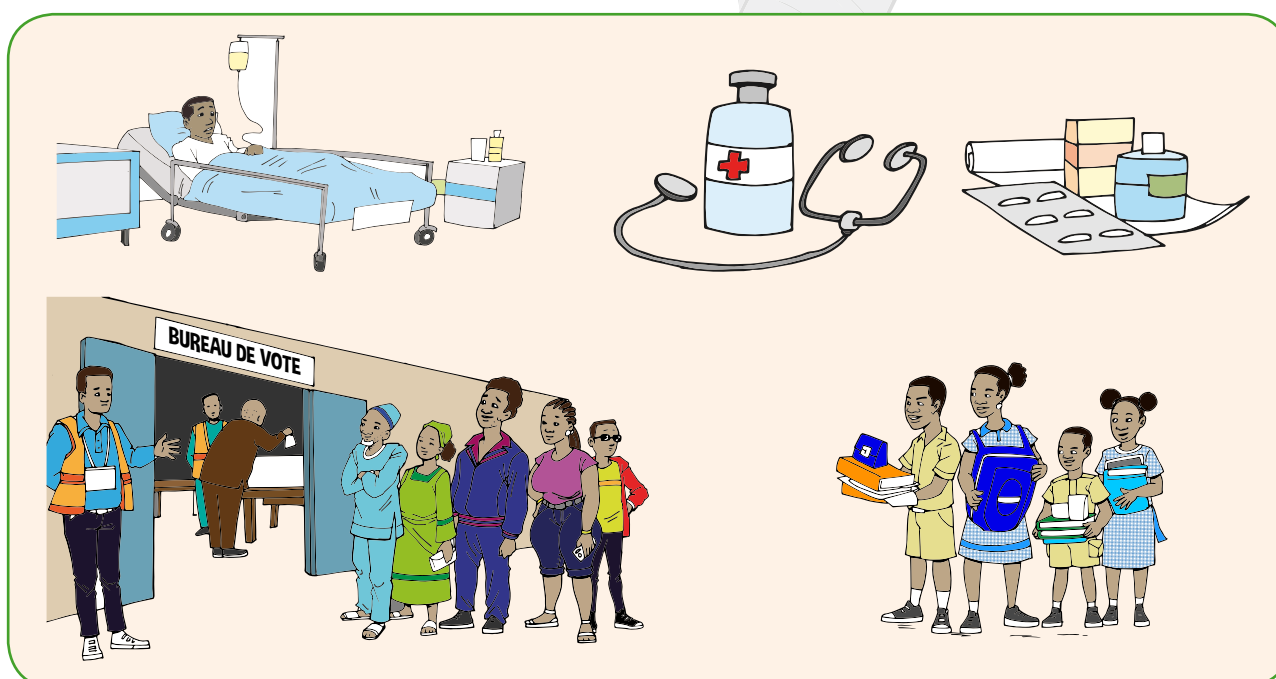
Les achats de biens et services prennent en compte les dépenses d'abonnement de l'Etat qui sont le paiement des factures des consommations des bâtiments et administrations publiques en eau, électricité et téléphone, indispensables au bon fonctionnement des services de l'État, ainsi que l'éclairage public.

Ces dépenses pour 2020 sont de 110,2 milliards. Elles connaissent une augmentation à cause de nouveaux services de l'État et l'extension de l'éclairage public.



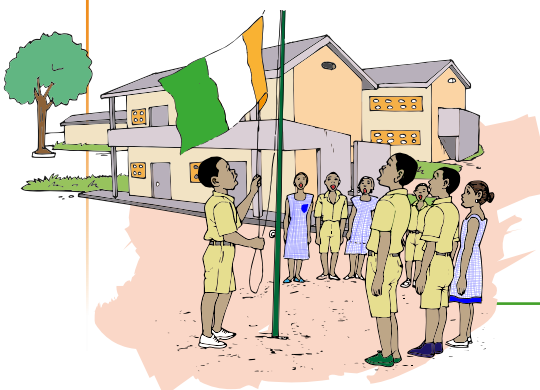
Les achats de biens et services concernent également les autres dépenses effectuées pour le fonctionnement des services de l'État prévues en 2020 et qui s'élèvent à 637,7 milliards. Ces dépenses comprennent entre autres :

- 18 milliards concernant la gratuité ciblée des soins de paludisme, d'accouchement et de césarienne aux populations ;
- 75,9 milliards pour l'organisation des élections de 2020 ;
- 14,0 milliards pour les dépenses de carburant de l'armée ;
- 41,7 milliards pour la nourriture des militaires ;
- 17,7 milliards pour les kits scolaires et le transport des élèves et étudiants.



4-3.3 Les transferts courants

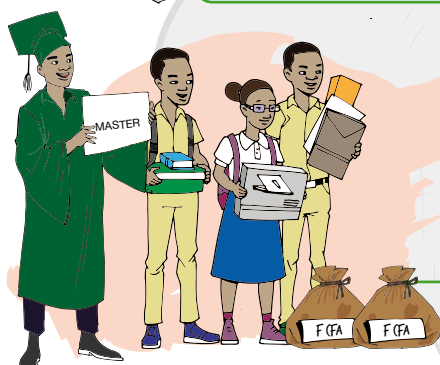
Concernant les transferts que l'État fait à certaines structures et aux collectivités, le Gouvernement prévoit dans le budget 2020, un montant de 545,8 milliards. Ces transferts comprennent par exemple :



138,9 milliards pour le paiement des frais de scolarité des élèves et des étudiants qui sont affectés par l'État dans les écoles privées



23,7 milliards pour les Mairies et Conseils Régionaux pour leurs dépenses de fonctionnement (hors salaires). Cet argent vient compléter la partie des impôts qu'ils reçoivent dans les recettes affectées et leurs ressources propres



50,2 milliards pour les bourses et pécules des élèves et étudiants pour leur permettre de bien étudier à l'école

Tableau 4 : Evolution des subventions et des transferts de 2019 à 2020

SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	BUDGET (en milliards de F CFA)	
	2019	2020
Frais de scolarité des élèves et étudiants affectés dans les écoles privées	130,0	138,9
Subvention au secteur électricité	0,0	14,4
Transferts aux collectivités décentralisées pour aider aux dépenses de fonctionnement	22,3	23,7
Bourses et secours financiers des élèves et étudiants	43,6	50,2
Autres subventions	304,3	318,6
TOTAL	500,2	545,8

Source : MPMBPE/DGBF

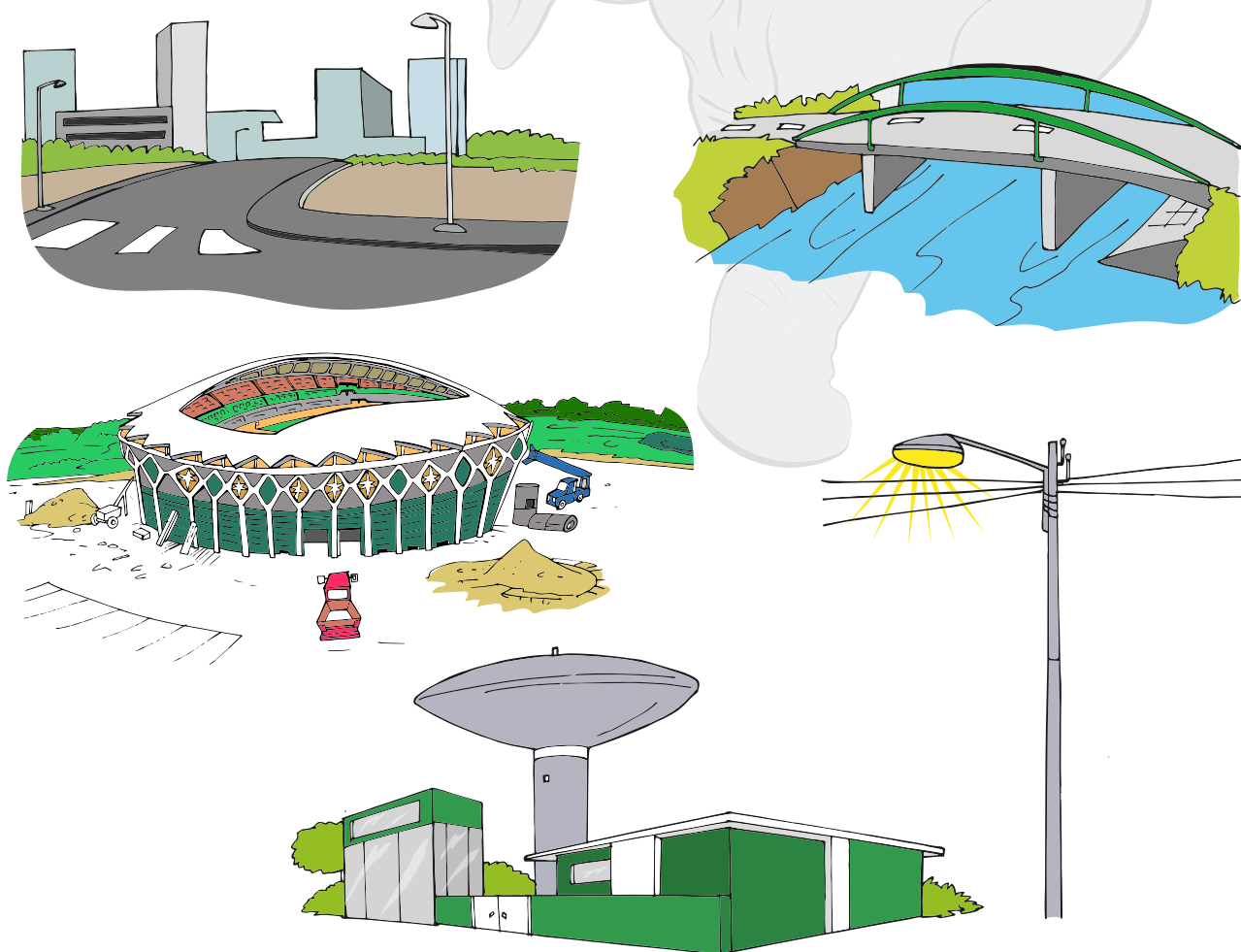
4-3.4 Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement qui sont programmées dans le budget 2020, sont en cohérence avec le PND 2016- 2020 et s'élèvent à 2 100,3 milliards de FCFA. Elles sont financées par les ressources intérieures pour 49% et par les aides extérieures pour 51%.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures s'élèvent à 932,1 milliards dont 51,3 milliards pour aider les Collectivités Décentralisées dans leurs investissements.

Les dépenses d'investissements sur financement extérieur s'élèvent à 1 168,2 milliards, dont 977,8 milliards au titre des emprunts-projets et 190,4 milliards pour les dons-projets. Elles comprennent :

- 1 342 milliards pour les infrastructures éducatives ;
- 446 milliards pour les infrastructures sanitaires ;
- 113,7 milliards pour l'approvisionnement en eau potable ;
- 335,8 milliards pour l'électrification ;
- 192,4 milliards pour la protection de l'environnement, des forêts, de l'assainissement et du cadre de vie ;
- 163,7 milliards pour l'agriculture, du développent rural et les ressources halieutiques ;
- 789 milliards pour le secteur des transports et de infrastructures routières.

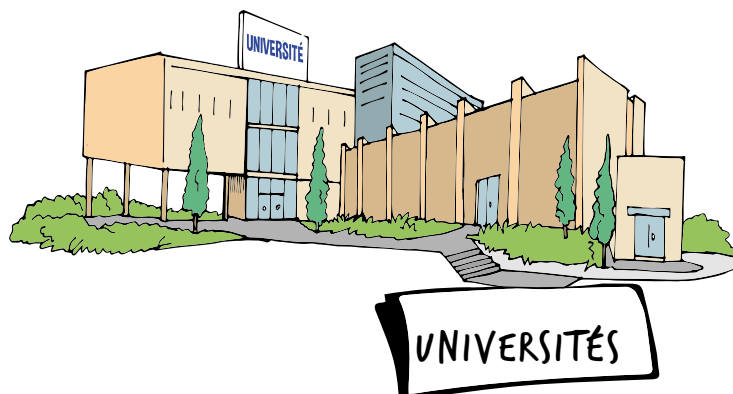
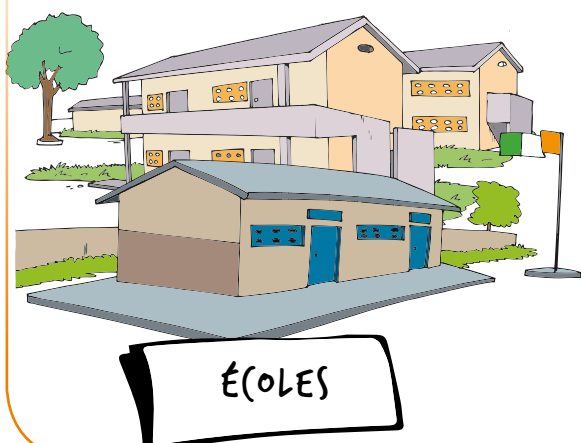


4-3-5 Quelques grands projets d'investissement du Gouvernement pour l'année 2020

• Concernant les projets et les infrastructures du secteur éducation-formation

Le budget 2020 consacre 1 342,0 milliards au secteur éducation-formation, dont 107,9 milliards pour les projets et les infrastructures éducatives. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

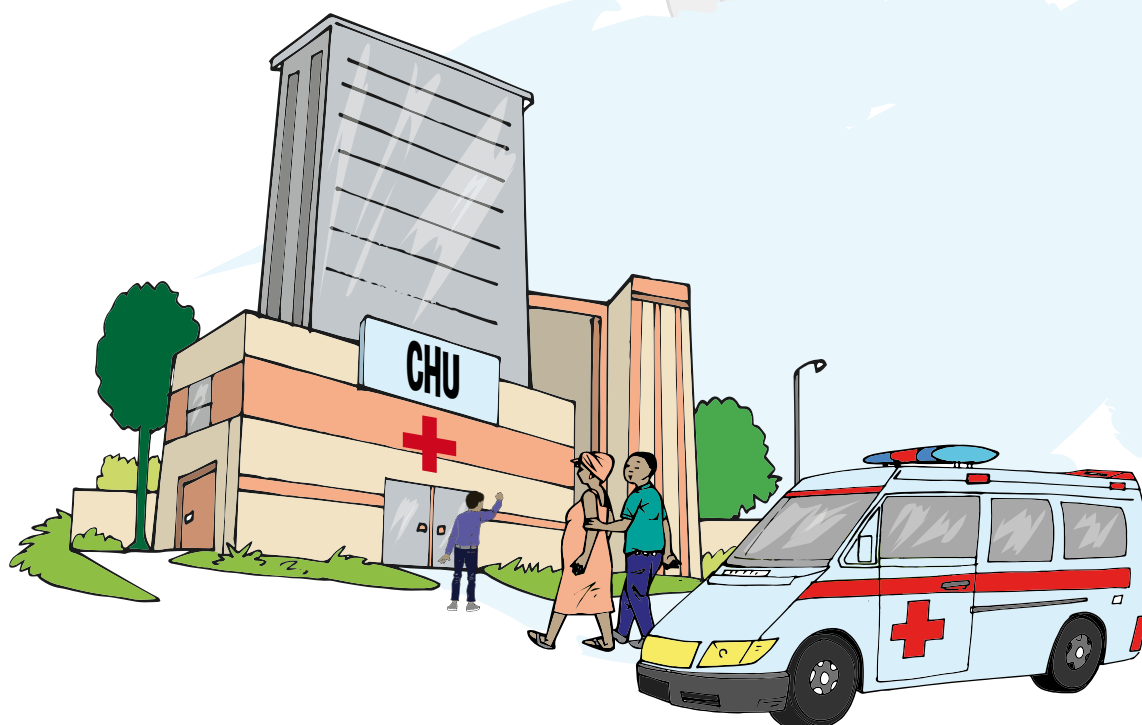
- Programme d'Enseignement Supérieur au titre du 2ème C2D : 15 milliards ;
- Construction et équipement de cinq (05) Lycées de Jeunes Filles avec Internats financés par la BID : 4,4 milliards ;
- Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées : 13,5 milliards ;
- Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires avec l'appui du PAM-CI : 8,8 milliards ;
- Projet de construction du Lycée d'excellence de Grand-Bassam : 3,6 milliards ;
- Programme de Formation Professionnelle au titre du 2ème C2D : 12,5 milliards ;
- Construction de l'Université de Man : 3,5 milliards ;
- Construction de l'Université d'Odienné : 3 milliards ;
- Construction de l'Université d'Adiaké : 2 milliards ;
- Construction de l'Université de Bondoukou : 19 milliards ;
- Extension de l'Université Lorougnon Guédé : 1,5 milliard ;
- Extension de l'Université Péléforo Gon Coulibaly : 1 milliard ;
- Construction et Équipement du Lycée Professionnel de Daloa financé par le Fonds koweïtien : 2,5 milliards ;
- Réhabilitation de 3 Lycées Professionnels (Gagnoa, Ferké, Celia) : 1,3 milliard ;
- Projet de Développement du Système de Formation Professionnel en Partenariat Flux Inverses financé par la BID : 6,2 milliards ;
- Construction et équipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat financé par OFID : 1,2 milliard.



• Concernant les projets et infrastructures sanitaires

Le budget 2020 consacre 446,0 milliards au secteur de la santé dont 165,1 milliards pour les projets de santé et les infrastructures sanitaires. Ci-dessous quelques grands projets du secteur :

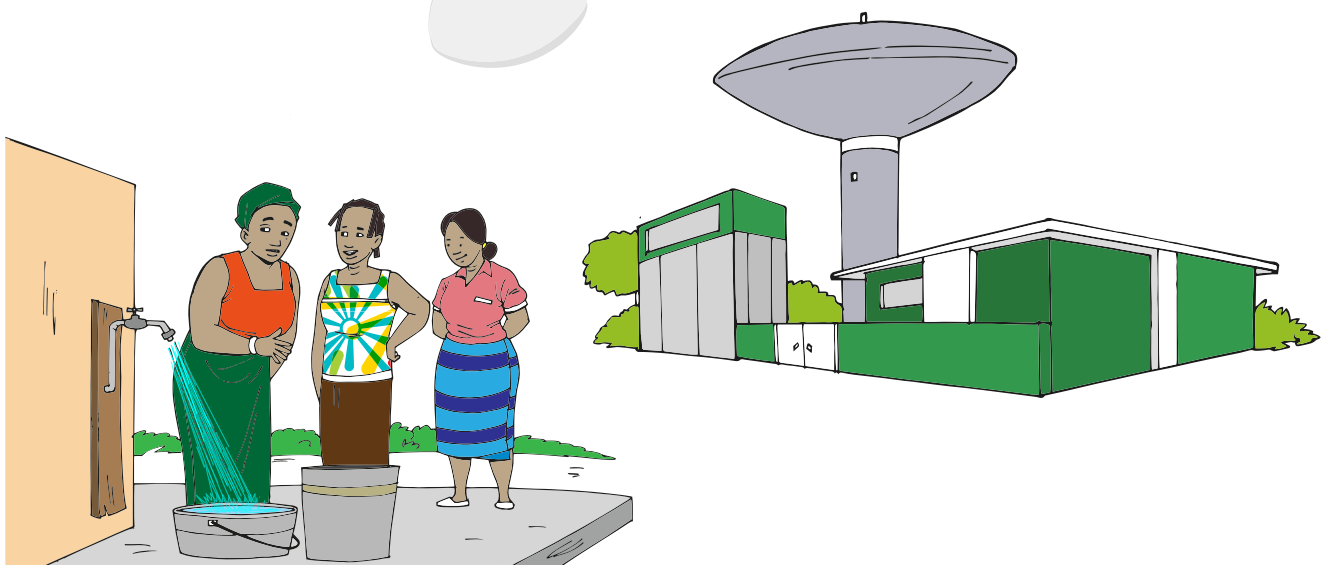
- Programme de Lutte contre le Paludisme : 37,2 milliards ;
- Programme de Prise en Charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA : 11,8 milliards ;
- Appui à l'Initiative Indépendance Vaccinale (IIV) : 12,1 milliards ;
- Programme de réhabilitation et équipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Yopougon, Cocody, Treichville et Angré: 16,8 milliards ;
- Programme de Lutte Contre la Tuberculose : 3,3 milliards ;
- Renforcement du Programme Élargi de Vaccination : 15,5 milliards ;
- Réhabilitation et rééquipement de six cent (600) Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) : 2 milliards ;
- Renforcement du Programme de Coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UNICEF dans le cadre de la Survie de l'Enfant en matière de Santé et de nutrition : 3,8 milliards ;
- Renforcement de la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire : 9 milliards ;
- Programme d'amélioration de l'utilisation et de la qualité des services de santé et réduction de la mortalité maternelle et infantile : 18,3 milliards ;
- Réhabilitation et équipement des structures sanitaires en Côte d'Ivoire financé par la BIDC : 5,1 milliards.



• Concernant l'approvisionnement en eau potable

Le budget 2020 consacre 113,7 milliards dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, pour financer différentes actions dont quelques-unes se présentent comme ci-après :

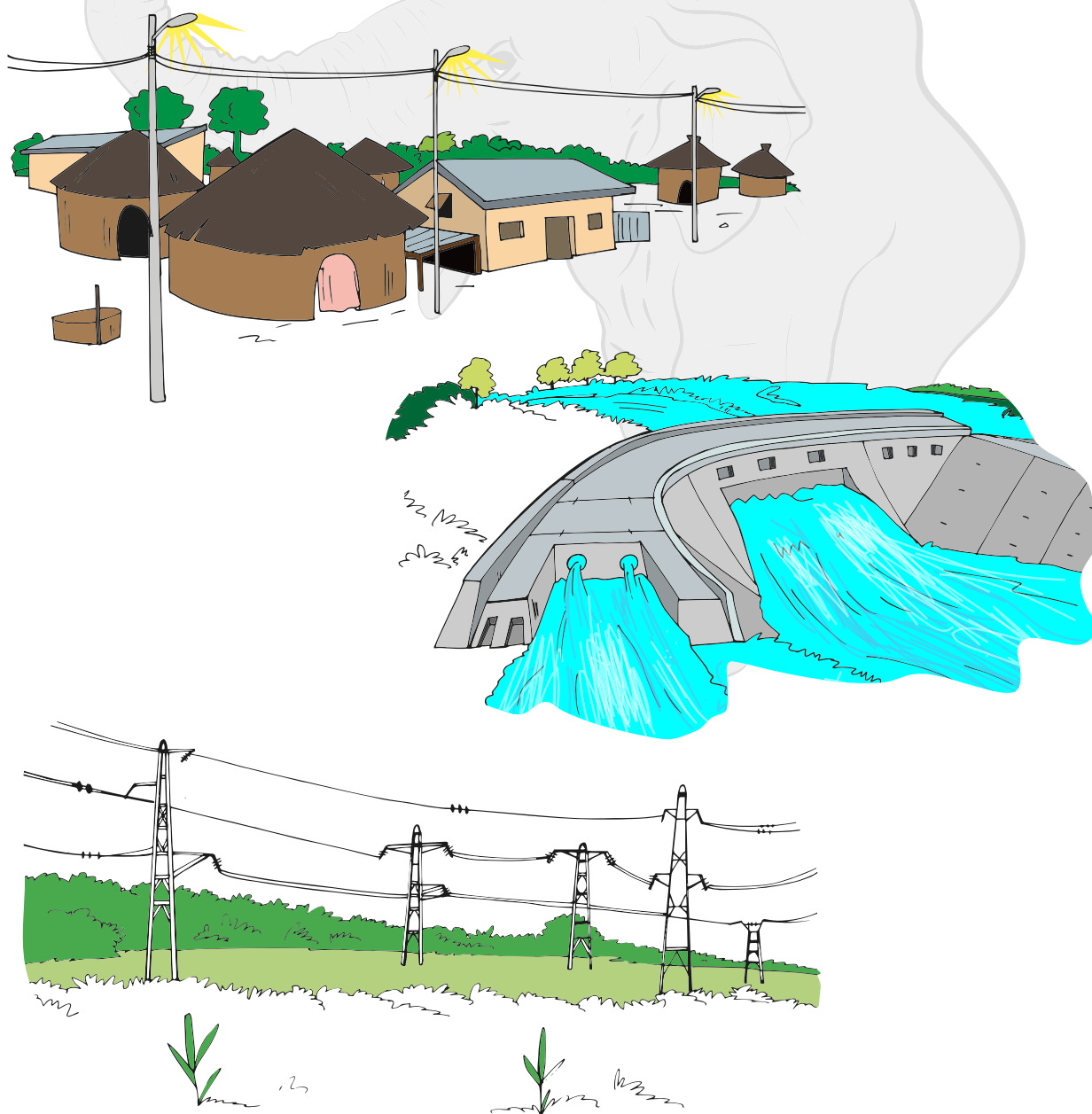
- Adduction (approvisionnement) en Eau Potable (AEP) des régions du Gôh et de la Marahoué : 8,9 milliards ;
- Projet de renforcement et d'Alimentation en Eau Potable (AEP) en Milieu Urbain : 15,5 milliards ;
- Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan : 10,3 milliards ;
- Adduction en Eau Potable(AEP) de la ville d'Adzopé et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds kowetien) : 9,8 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) financée dans le cadre du 2ème C2D : 16,1 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) du District des Montagnes : 2,5 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) des Localités Nord-Est et Nord-Ouest financée par la BID et l'UÉMOA : 3,6 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou : 7 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) de Gagnoa et Sinfra : 7 milliards ;
- Adduction en Eau Potable (AEP) de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé : 7,8 milliards ;
- Réhabilitation et entretien des pompes à motricité humaine (pompes villageoises): 6,4 milliards ;
- Renforcement de l' Adduction en Eau Potable (AEP) de la ville d'Aboisso et de ses localités environnantes : 3,2 milliards.



• Concernant l'électrification

Le budget 2020 consacre 335,8 milliards pour financer différentes actions dans le secteur de l'électricité dont quelques-unes sont :

- Construction du Barrage Hydroélectrique de Gribo Popoli à Soubré : 67,9 milliards ;
- Projet de transport et d'accès à l'électricité : 67,7 milliards ;
- Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD) : 1,6 milliard ;
- Projet d'accès à l'électricité : 24,8 milliards ;
- Appui aux branchements électriques sociaux : 1,5 milliard ;
- Projet d'appui au secteur de l'Energie (ENERGOS 1) : 25,6 milliards.



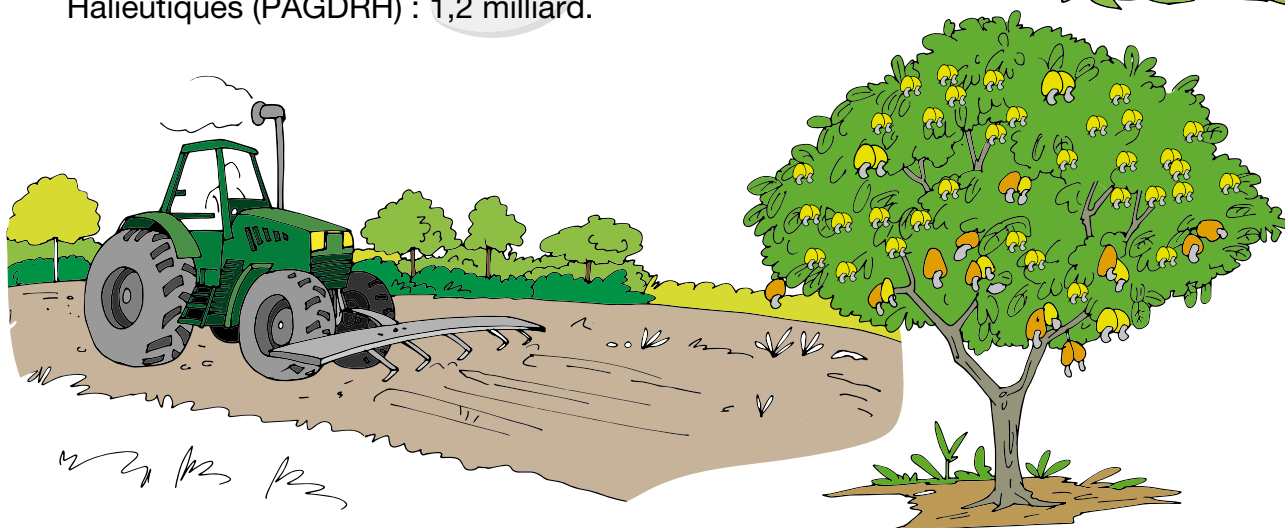
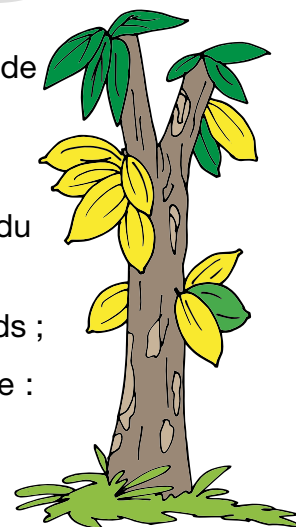
• **Concernant l'environnement, l'agriculture, le développement rural et les ressources halieutiques**

Le budget 2020 consacra 192,4 milliards aux actions de protection de l'environnement, des forêts, de l'assainissement et du cadre de vie. Ci-dessous, quelques projets prévus :

- Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan (PADSAD) : 15 milliards ;
- Programme d'Aménagement et de Gestion intégrée du bassin versant du Gourou : 36,4 milliards ;
- Aménagement de la baie de Cocody : 32,5 milliards ;
- Projet de Conservation de la Biodiversité/Complexe Parc National de Tai-Forêt de Grêbo-Sapo : 1,4 milliard ;
- Projet d'Investissement dans le domaine Forestier (PIF) en Côte d'Ivoire : 2,7 milliards ;
- Projet de construction de latrines en milieu scolaire : 4 milliards.

Le budget 2020 consacra 163,7 milliards au développement du secteur de l'agriculture, du développement rural et des ressources halieutiques. Ci-dessous, quelques projets qui seront financés :

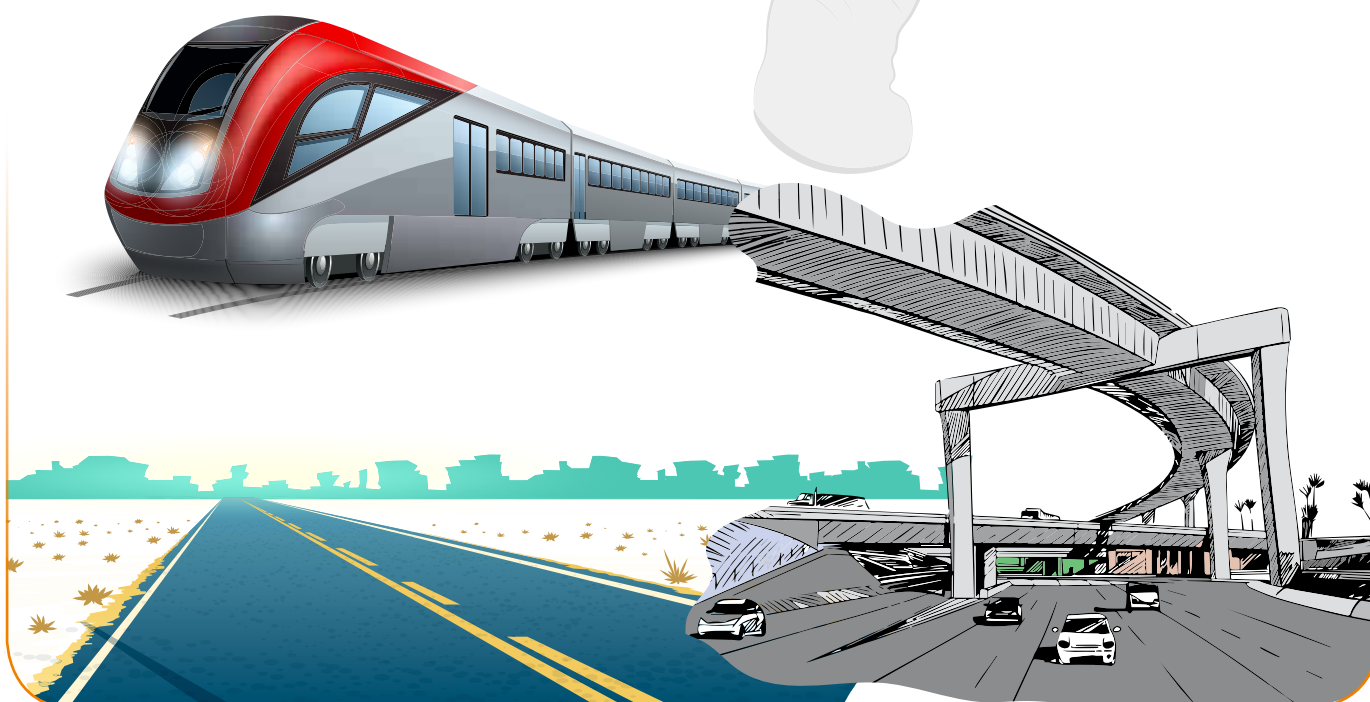
- Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier : 14,1 milliards ;
- Programme de Développement des Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) au titre du 2ème C2D : 4,5 milliards ;
- Projet d'Appui au Secteur Vivrier : 3,4 milliards ;
- Projet d'aménagement du site du débarcadère et construction du marché central de Sassandra : 5,4 milliards ;
- Projet de compétitivité de la chaîne de valeur anacarde : 12 milliards ;
- Projet d'Amélioration et de mise en œuvre de la Politique Foncière : 5,8 milliards ;
- Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) : 1,2 milliard.



• Concernant les infrastructures routières et de transport

L'État va dépenser 789,5 milliards en 2020 pour le secteur des transports et des infrastructures routières. Ci-dessous, quelques grands projets qui seront financés :

- Projet de construction de la route corridor Bamako- Zantiébogou-Kani-Boundiali-San-Pedro : 20,5 milliards ;
- Construction des infrastructures Train Urbain d'Abidjan : 6 milliards ;
- Projet de Transport Urbain Abidjan (PTUA) : 150,2 milliards ;
- Réalisation des Voiries Réseaux Divers (VRD) pour logements sociaux : 37,2 milliards ;
- Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké : 74,5 milliards ;
- Aménagement de la Route Boundiali-Odienné-Frontière de la Guinée : 12,6 milliards ;
- Aménagement du Boulevard de Marseille : 15,7 milliards ;
- Aménagement de la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina-Faso : 13,3 milliards ;
- Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda : 2,7 milliards ;
- Aménagement de la Route Kokonou-Aprompronou et Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa : 16,3 milliards ;
- Construction des routes du Centre-Ouest Toulepleu- Zouan-Hounien et Séguéla-Mankono : 11,8 milliards ;
- Construction et extension des aéroports de Korhogo, Kong, Daoukro, et Séguéla : 15 milliards ;
- Réhabilitation de la Route Bouaké-Ferké : 51,2 milliards ;
- Construction de la route Odienné-frontière du Mali et de la Guinée : 30,1 milliards ;
- Bitumage de l'Axe Agboville-Cechi : 2 milliards.



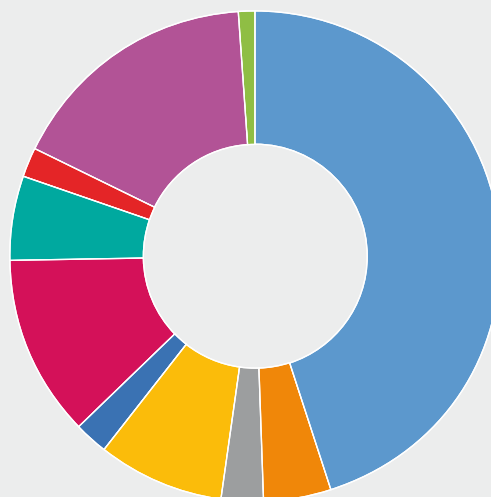
• Autres projets

- Projet d'appui multisectoriel de nutrition et de développement de la petite enfance : 8,3 milliards ;
- Projet d'urgence infrastructures Abobo : 6 milliards ;
- Mise en place d'un système d'identification de base : 11,2 milliards ;
- Programme d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Inclusives et à la promotion des initiatives Locales : 2,1 milliards ;
- Opération de Sécurisation des Personnes et des Biens : 10 milliards ;
- Construction et extension de Centres de Secours du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires (GSPM) : 2,9 milliards ;
- Construction et équipement de onze (11) Commissariats à l'intérieur du pays (Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacquerville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré, Méagui et Niakara) : 1,5 milliard ;
- Mise en place de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) : 7,8 milliards ;
- Construction du Poste Céréaliier du Port Autonome d'Abidjan : 16 milliards.



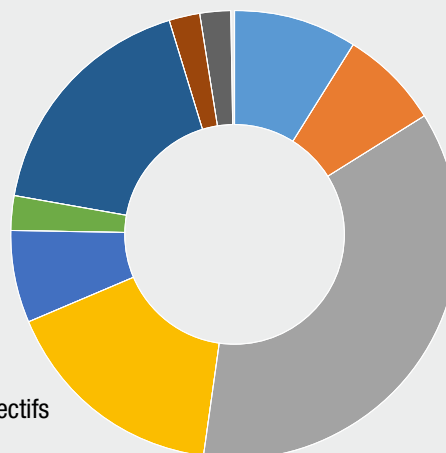
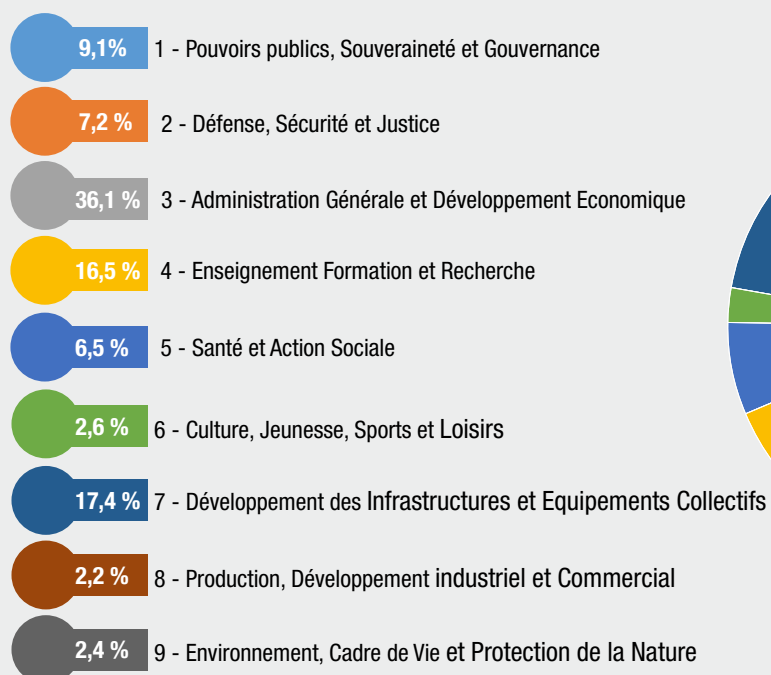
4-3.6 Répartition des dépenses du budget par secteur et par mission

Graphique 5 : Répartition des dépenses du budget selon la classification fonctionnelle de l'administration Publique (CFAP)



Source : MPMBPE/ DGBF

Graphique 6 : Répartition des dépenses du budget par mission



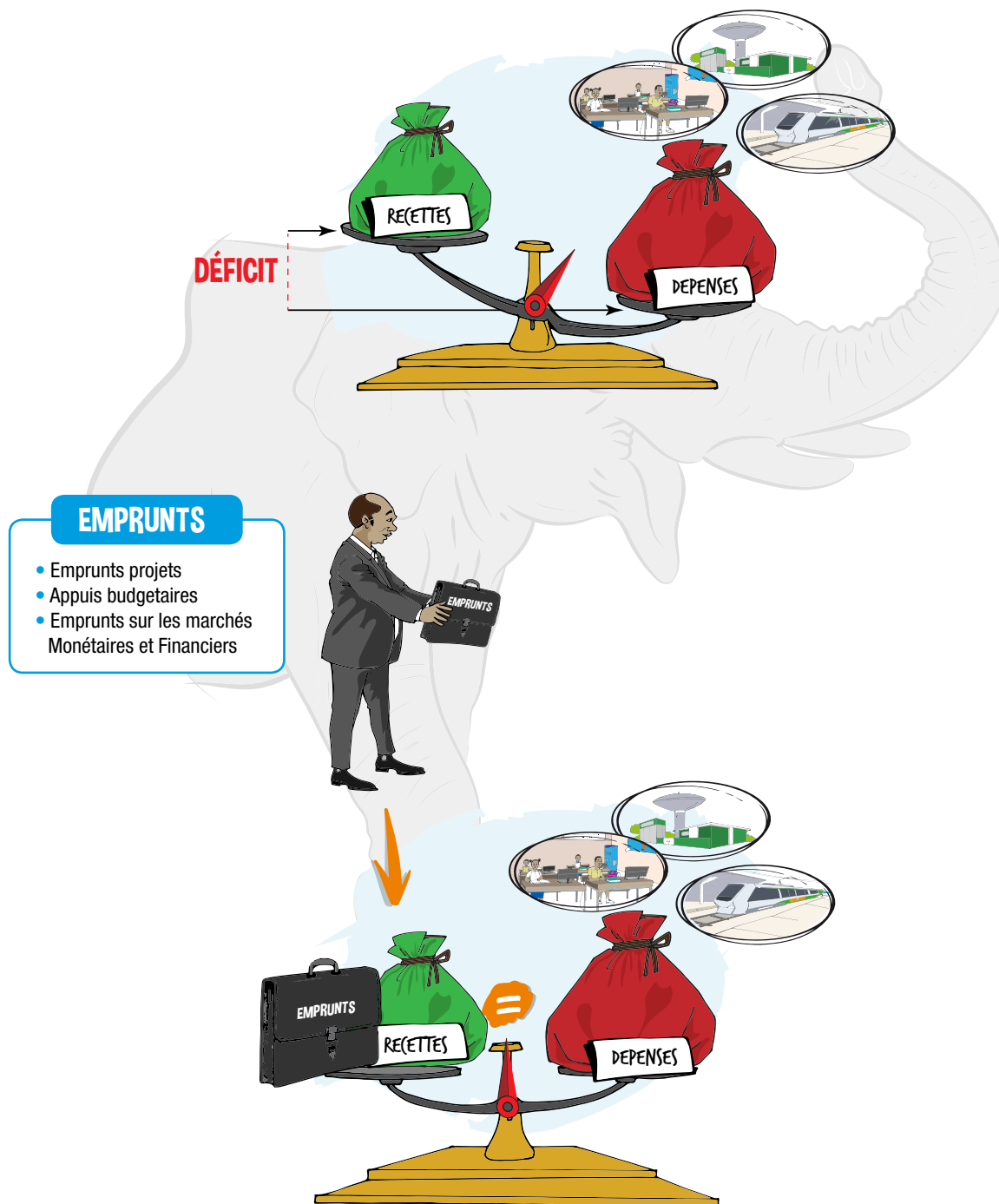
Source : MPMBPE/ DGBF

4-4. Qu'est-ce que le déficit budgétaire ?

Le déficit budgétaire, c'est quand les recettes (l'argent) ne suffisent pas pour payer toutes les dépenses que l'Etat veut faire pour le bien-être de la population.

Que fait l'Etat dans ce cas ?

Pour combler ce déficit, l'Etat est obligé d'aller prendre des crédits pour compléter son argent.



EMPRUNTS

- Emprunts projets
- Appuis budgétaires
- Emprunts sur les marchés Monétaires et Financiers

Le déficit budgétaire 2020 représente 3% de la richesse nationale (PIB) conformément à la norme communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Il était de 3% en 2019 et de 4% en 2018.

5- L'ETAT TOUJOURS PLUS PROCHE DES POPULATIONS

5-1 Soutien aux collectivités territoriales

L'Etat apporte un appui aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de renforcer leurs actions de développement en faveur de la population. D'un niveau de 66,6 milliards en 2011, cet appui est passé à 236 milliards en 2019 et est prévu à 241,1 milliards en 2020.

Appui aux collectivités



Tableau 7 : Appui financier de l'Etat aux collectivités territoriales
En milliards de FCFA

Année	Salaires	Subvention de fonctionnement	Investissement	Dépenses sur recettes affectées	TOTAL
2011	4,9	14,1	22,7	24,8	66,6
2012	5,9	14,1	22,7	67,2	109,9
2013	6,2	14,1	22,7	65,3	108,3
2014	6,2	17,7	30,1	73,0	127,0
2015	6,2	17,7	32,2	99,6	155,7
2016	6,2	21,4	33,6	92,1	153,3
2017	6,2	22,1	35,0	123,4	186,7
2018	6,2	22,1	37,4	149,3	214,9
2019	6,2	22,3	48,0	159,4	236,0
2020	6,2	23,7	51,3	159,9	241,1

Source : MPMBPE/DGBF

5.2 Programme Social du Gouvernement (PSGouv)

5.2.1 Qu'est-ce que le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) ?

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) est la traduction de la volonté du Gouvernement d'intensifier les actions sociales en faveur des populations. Ce programme a pour but de répondre plus efficacement aux attentes des populations en rendant davantage accessibles les services de base en termes d'éducation, de santé, de logement, d'accès en eau potable, d'électricité, etc. Il vise également à accélérer la création des emplois pour les jeunes, l'amélioration de la qualité de vie des populations et à baisser encore plus le coût de la vie.

Les actions de ce programme qui portent sur les années 2019 et 2020 sont prises en compte dans le budget de l'Etat et s'élèvent à 1 301 milliards. Le programme porte sur les cinq grands axes suivants : **La santé et la protection sociale, l'éducation, l'accès aux biens de première nécessité (logement, eau potable et électricité), l'Emploi des jeunes et des femmes et le Bien-être en milieu rural.**

5.2.2 Les réalisations du Programme Social du Gouvernement (PSGouv)

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du Programme Social du Gouvernement en 2019. Ainsi :

• Au niveau de l'éducation

- 10 300 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire ont été recrutés ;
- 186 000 tables bancs ont été distribués ;
- 3077 salles de classes ont été construites ;
- 36 collèges ont été construites ;
- 5000 enseignants du primaire et 901 professeurs de collèges, 545 professeurs de lycées, 440 animateurs et éducateurs préscolaires ont été recrutés ;
- 636 latrines écoles ont été construites ;

• Au niveau de l'électricité

- 919 villages ont été électrifiés ;
- 203 018 ménages ont été raccordés au réseau électrique ;

• Au niveau des logements sociaux, 870 nouveaux logements ont été livrés ;

• Au niveau de la santé et la protection sociale

- Le taux de couverture vaccinal a été amélioré ;
- 543 677 kits d'accouchement et 89 649 kits de césarienne ont été distribués dans les établissements sanitaires ;
- 3 millions de personnes ont bénéficié de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;

• Au niveau de l'entretien routier, 18 434 kilomètres de pistes rurales ont été reprofilés ;

- **Au niveau de la lutte contre la pauvreté**, 127 000 ménages ont bénéficié des transferts monétaires ;
- **Au niveau de l'emploi des jeunes**, 73 489 jeunes ont bénéficié du programme d'accompagnement vers les opportunités professionnelles dont 34 399 emplois créés ;
- **Au niveau de l'autonomisation de la femme**, 2665 pompes à motricité humaines ont été construites ou réparées (pompes villageoises) ;

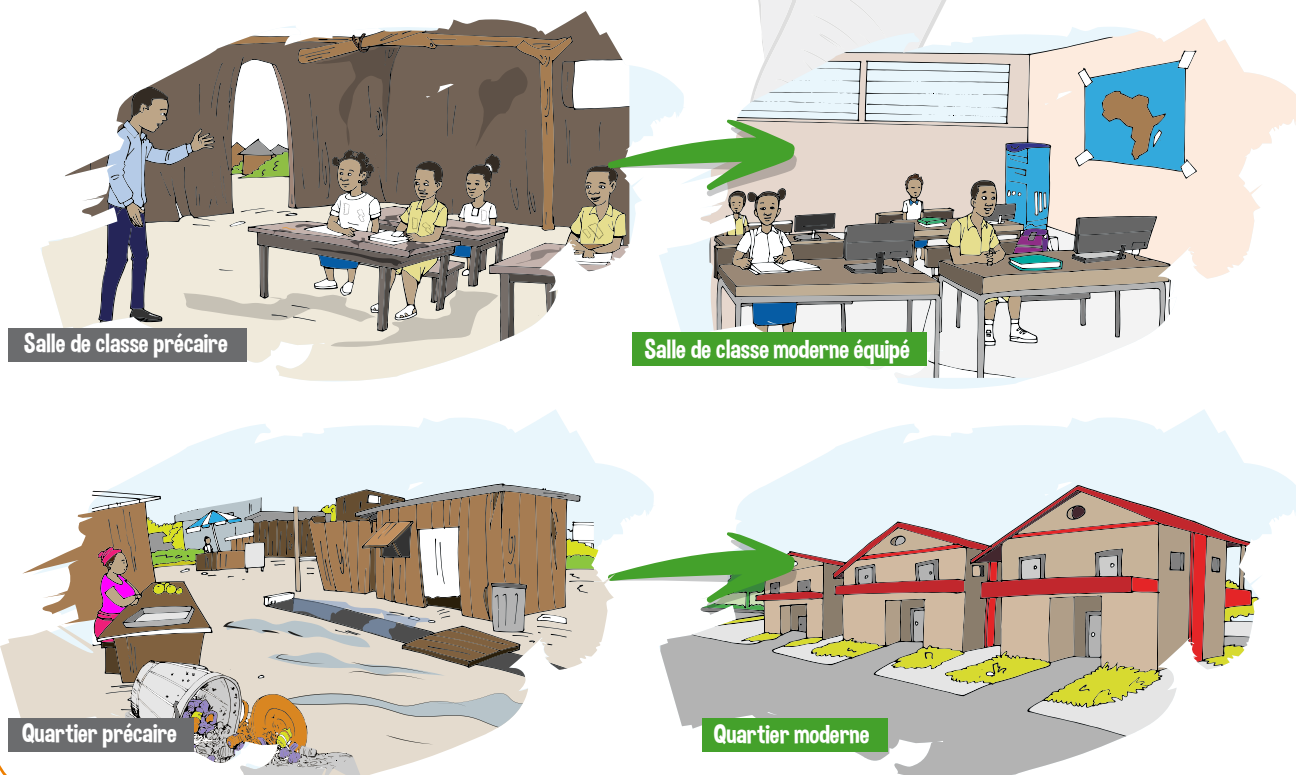
Le Gouvernement continue de mettre en œuvre les actions du PSGouv en 2020 pour un meilleur bien-être de la population.

Le PSGouv vient renforcer l'ensemble des actions du Gouvernement dans les dépenses pro pauvres. Ils visent à réduire la pauvreté.

5.2.3 Comment le Gouvernement lutte contre la pauvreté à travers le budget de l'Etat ?

À travers le budget 2020, le Gouvernement continue d'améliorer les conditions de vie des populations en renforçant les actions qui permettent de lutter contre la pauvreté. C'est pour cela que dans le budget de l'Etat, il y a beaucoup de dépenses qui contribuent à réduire de façon sensible la pauvreté et les inégalités sociales. On les appelle « dépenses pro-pauvres ». Ainsi, un montant de 2 754,9 milliards est prévu pour ces dépenses.

Comparé au budget 2019, ce montant a augmenté de 10%. Ces dépenses représentent 9,7% de la richesse nationale ou Produit Intérieur Brut (PIB) et couvrent les différents secteurs sociaux prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural, les ressources halieutiques et la production animale, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les routes et ouvrages d'art, les affaires sociales, la décentralisation.



6- RESUME DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES (L'ANNEXE FISCALE 2020)

La politique fiscale du Gouvernement qui est un important volet de sa politique économique et sociale, a pour objectif principal de soutenir le secteur privé et les ménages. Dans ce sens, les nouvelles dispositions ci-après ont été adoptées par l'annexe fiscale 2020.

6.1. Amélioration de la productivité de certains secteurs d'activités

- 1 Il est accordé aux entreprises de transformation des produits agricoles en produits finis qui s'installent en Côte d'Ivoire, l'exonération de la taxe sur les opérations bancaires sur les prêts qu'elles contractent pour l'équipement de leurs usines. Ces installations bénéficient également d'exonération sur une période de 5 années de la contribution des patentes et de l'impôt foncier. (Article 2)
- 2 En vue d'encourager la production de médicaments sur le territoire ivoirien, les acquisitions de biens d'équipement, matériels et outillages avec leurs pièces détachées des entreprises qui veulent investir dans ce secteur sont exonérées de droits de douanes et de TVA. (Article 4)
- 3 Des avantages fiscaux sont accordés aux entreprises privées qui investissent dans les activités de recherche et développement et innovation à savoir la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. (Article 5)

6.2. Renforcement des mesures de création d'emplois

- 1 Afin de soutenir les programmes de recrutement, les crédits d'impôts institués en matière d'apprentissage sont étendus aux embauches dans le cadre de contrats à durées déterminée. Par ailleurs, les crédits d'impôts sont relevés pour les entreprises qui recrutent des personnes handicapées. (Article 1)

6.3. Favorisation du développement territorial équilibre

- 1 En vue de favoriser l'investissement à l'intérieur du pays, des exonérations en matière d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de contribution des patentes sont accordées aux entreprises qui y investissent. (Article 3)

6.4. Prise en compte dans la législation fiscale des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire

- 1 Les droits d'accises sur les tabacs sont relevés de 44% à 45% pour tendre progressivement vers le niveau minimum de 50% prescrit par les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA. (Article 14)

6.5. Mesures de soutien aux entreprises

- 1 Les opérateurs économiques non déclarés sont autorisés à le faire sans rappels d'impôts jusqu'au 30 avril 2020 au plus tard. Ainsi, ces opérateurs n'acquitteront que les impôts exigibles à compter de la date de leur immatriculation. (Article 6)
- 2 Le paiement de l'impôt minimum forfaitaire à la charge des entreprises dont le résultat fiscal de l'exercice est déficitaire ou dont l'impôt sur les bénéfices est inférieur à l'impôt minimum forfaitaire est suspendu. (Article 7)
- 3 L'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux en faveur des entreprises qui reprennent une société en difficulté est étendue à celles qui reprennent d'autres entreprises en location-gérance. (Article 9)
- 4 Un crédit d'impôt est accordé aux entreprises de recyclage de déchets fixé à 10% du montant des investissements et plafonné à 50% des bénéfices sur une période de quatre exercices consécutifs. (Article 12)

6.6. Mesures de renforcement des moyens de l'État

- 1 La taxe spéciale d'équipement instaurée en 2001 et qui devait prendre fin le 31 décembre 2019 est rendu permanente. Le produit de cette taxe est affecté à la Direction générale des impôts et au secteur privé, afin de satisfaire leurs besoins en équipements mobiliers et en infrastructures immobilières. (Article 16)
- 2 Afin de contribuer au développement de l'industrie cinématographique, il est institué une taxe sur la diffusion de vidéos à la demande (activités d'offre d'accès à un catalogue de films par voie d'internet). (Article 17)
- 3 Il est étendu à l'ensemble des structures effectuant des opérations de transfert d'argent par téléphone mobile, l'obligation d'acquitter les taxes spécifiques exigibles des sociétés de téléphonie mobile. (Article 28)

6.7. Mesures de rationalisation du dispositif fiscal

- 1 L'Administration fiscale et les contribuables sont autorisés à échanger des correspondances par voie électronique qui auront une valeur juridique. (Article 10)
- 2 Afin d'emmener les contribuables à souscrire leurs obligations fiscales dans les délais légaux, de nouvelles amendes sont instituées et les niveaux de certaines existantes ont été relevés. (Article 11)
- 3 Dans un souci d'harmonisation du dispositif fiscal et de simplification des procédures, l'attestation unique annuelle d'exonération de taxe sur la valeur ajoutée antérieurement accordée aux entreprises des secteurs miniers et pétroliers est étendu aux entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises. (Article 13)
- 4 Désormais, les collectivités locales sont autorisées à percevoir les taxes par voie électronique. (Article 15)
- 5 Dans le but de résorber les difficultés liées à la base à retenir pour la détermination de la taxe sur les ventes de bois en grumes et de la taxe spéciale pour la préservation et le développement forestier en ce qui concerne les livraisons à soi-même de certains opérateurs du secteur forestier, la base à retenir par catégorie d'essence forestier est fixée par arrêté interministériel. Par ailleurs, afin d'alléger les charges des opérateurs de la filière bois, les tarifs des taxes forestières, ont été aménagés en les ramenant à des montants payables par année. (Article 20)
- 6 Dorénavant, le bailleur d'un immeuble faisant l'objet de bail emphytéotique est soumis à l'impôt sur le revenu foncier en raison du revenu qu'il perçoit et le preneur est tenu d'acquitter l'impôt sur le patrimoine foncier, sur la base des constructions édifiées. (Article 21)
- 7 Lorsqu'au cours d'un contrôle de comptabilité, l'Administration fiscale constate que des revenus importants ont été abusivement transférés de l'entreprise à une personne physique qui lui est directement ou indirectement liée, la vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble de cette personne peut être diligentée à l'encontre de cette personne. En cas de fraude constatée, des amendes et pénalités sont appliquées. (Article 22)
- 8 Dans la dynamique de la dématérialisation, les structures d'encadrement des contribuables à faible capacité administrative et comptable (centres de gestion agréés) peuvent souscrire les déclarations de leurs adhérents par voie électronique. (Article 27)
- 9 Il est instauré une taxe à l'exportation sur la noix de cola d'un montant de 10,2 FCFA par kilogramme de noix exportée en remplacement des droits unique de sortie de 14% et d'enregistrement de 2,5% qui étaient difficilement perçus. (Article 29)

6.8. Mesures techniques

- 1 La Société ivoirienne de Contrôles techniques automobiles (SICTA) n'étant plus la seule entreprise habilitée à procéder au contrôle technique des véhicules, le dispositif fiscal relatif aux structures chargées du recouvrement de la vignette a été aménagé pour prendre en compte cette situation. (Article 18).
- 2 Comme la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe pour le développement des nouvelles technologies en zones rurales est exigible dès la facturation sur les ventes ou fournitures de télécommunication en mode prépayé. (Article 19)
- 3 Le système d'information intégré de gestion de tous les flux de revenus à des fins de recoupement n'étant pas opérationnel, la suspension de l'obligation de souscrire de la déclaration annuelle de l'impôt général sur le revenu doit être prorogée. (Article 25)
- 4 L'annexe fiscale 2020 prévoit de façon expresse que les signalétiques figurant sur les véhicules de transport des personnels, des entreprises, et les façades de leurs locaux sont exclus du champ d'application de la taxe sur la publicité dans la mesure où ces inscriptions ne peuvent être regardées comme étant de la publicité. (Article 26)

CONCLUSION

Le budget 2020 est de 8 061 milliards. Ce budget élaboré pour la première fois sous la forme de budget-programmes, est en hausse de 733,7 milliards de FCFA par rapport au budget 2019, soit 9,9% d'augmentation. Il a été conçu autour des grands axes du Plan National de Développement 2016-2020, tout en mettant un accent particulier sur le renforcement des actions d'amélioration du bien-être des populations à travers le Programme Social du Gouvernement (PSGouv).

Le budget 2020 vise à soutenir la mise en oeuvre des actions prioritaires du Gouvernement, à travers le renforcement des infrastructures socio-économiques de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'électrification rurale, de l'accès à l'eau potable, ainsi que de l'accélération de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en particulier. Une attention particulière est également portée sur le renforcement du dispositif de sécurité et de défense ainsi que sur l'amélioration des infrastructures de transport. Il contribue, en outre, à la consolidation de la transformation structurelle et du dynamisme de l'activité économique.

Avec cette deuxième édition du budget citoyen, le Gouvernement marque sa volonté de renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques et de se rapprocher davantage des populations en vue de les impliquer dans le processus budgétaire.

Le budget de l'Etat c'est l'affaire de tous.

GLOSSAIRE

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Actif public	C'est par exemple les parts que l'Etat possède quand il est actionnaire dans une entreprise.	Appui budgétaire	C'est l'argent que des organismes comme le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, ou certains Gouvernements étrangers apportent pour aider à financer le budget.
Action (Dans le cadre du budget programme)	Ensemble cohérent d'activités qui visent l'atteinte d'un objectif spécifique du programme.	Budget de l'Etat	Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une période déterminée, généralement un an.
Actionnaire	C'est une personne physique ou morale qui détient des parts dans le capital (actions) d'une entreprise. Pour avoir ces parts ou actions, la personne a dû envoyer de l'argent pour l'entreprise ou quelque chose en nature (bien matériel ou immatériel) par exemple, une maison.	Budget-citoyen	Le budget annuel du Gouvernement est généralement un document long et complexe, qui s'accompagne de documents-annexes très détaillés. Même pour les experts, la compréhension de ces rapports est une tâche difficile et prenante. Le Budget Citoyen est un résumé simplifié, accessible au grand public du budget de l'Etat, qui permet de faciliter sa compréhension.
Activité (Dans le cadre du budget programme)	Niveau le plus fin de répartition des crédits budgétaires.	Budget-programmes	Budget basé sur des résultats précis à atteindre au bout d'une période donnée. Il offre une présentation du budget de l'Etat qui permet de mettre en relation l'utilisation de crédits budgétaires et les politiques publiques mises en œuvre. Les crédits sont regroupés et présentés par programme. Le budget programmes intègre les notions d'efficacité et d'efficacités à travers l'évaluation permanente des politiques publiques mises en œuvre : les activités et les coûts du programme sont associés à des objectifs et des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Par sa présentation pluriannuelle, le budget programmes permet, également, d'évaluer l'évolution à moyen terme des politiques publiques.
Cadrage budgétaire	Sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, le Cadre Budgétaire évalue le niveau global des recettes attendues de l'Etat et des dépenses budgétaires. Ce document (cadrage budgétaire à moyen terme) indique également l'évolution du service de la dette publique, fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme. L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire d'opérer les choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances.	Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital	Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années.

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Cadrage macroéconomique	C'est un tableau dans lequel on inscrit ce que le travail des citoyens dans tous les secteurs (agriculture, usine, transport, commerce) produit comme richesse et comment ça évolue.	Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur.
Conférences Budgétaires	Réunions entre les cadres du Ministère en charge du budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'Etat dans le projet de loi de finances.	Dividendes	C'est l'argent qu'une entreprise verse à ses quand elle fait des bénéfices.
Crédits budgétaires	Les Crédits budgétaires sont les allocations budgétaires aux services publics autorisées par le Parlement.	Don	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser.
Dépenses courantes	Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux).	Don projet	Aide financière de pays ou d'organismes étrangers que l'Etat n'a pas à rembourser mais qui est donnée pour un projet précis.
Cadrage budgétaire	Sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, le Cadre Budgétaire évalue le niveau global des recettes attendues de l'Etat et des dépenses budgétaires. Ce document (cadrage budgétaire à moyen terme) indique également l'évolution du service de la dette publique, fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme. L'objet de ce cadrage est de permettre aux autorités chargées de la politique budgétaire d'opérer les choix stratégiques pour l'élaboration de la loi de finances.	Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital	Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années.
Emprunt	Aide financière de pays ou d'organisme le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser après.	Loi de finances	Les lois de finances déterminent, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Les lois des finances sont adoptées comme toutes les autres lois. Il existe plusieurs types de loi de finances : - la loi de finances initiale (LFI) comme son nom l'indique, est la première loi que le parlement vote ; - les lois de finances rectificatives (LFR) ou « collectifs budgétaires » modifient en cours d'année les dispositions de la LFI ; - la loi de règlement arrête, chaque fin d'année budgétaire, le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire, décrit les opérations de trésorerie, arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent) qui en découle.

MOTS CLÉS	DÉFINITION	MOTS CLÉS	DÉFINITION
Emprunt projet	C'est un emprunt qui est destiné à réaliser un projet précis.	Loi Organique relative aux Lois de Finances	C'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (Etat, collectivités, Etablissements publics).
Impôt	Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.	Ordonnateur (dans le cadre de la procédure de l'exécution budgétaire)	Responsabilité disciplinaire, pénale ou civile, sans préjudice des sanctions qui peuvent leur être infligées par le juge des comptes à raison de leurs fautes de gestion.
Les comptes spéciaux	Les comptes spéciaux retracent des recettes et des dépenses de l'État qui sont liées. Les catégories de comptes spéciaux sont les suivantes : - les comptes d'affectation spéciale ; - les comptes de commerce ; - les comptes de règlement avec les Gouvernements ou d'autres organismes étrangers ; - les comptes de prêt ; - les comptes d'avances ; - les comptes de garantie et d'aval.	Parafiscalité	Ensemble des taxes et cotisations obligatoires distinctes des impôts et non comptabilisées au budget de l'État.
Processus budgétaire	C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'État.	Recettes	Ensemble des ressources financières que l'État collecte.
Produit intérieur brut	L'indicateur de la richesse produite par un pays, c'est la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production.	Recettes fiscales	Ce sont les impôts et les droits de douanes que toutes les entreprises et tous les gens paient à l'État. Par exemple la TVA, le BIC, les impôts fonciers, etc. on appelle ça aussi les prélèvements obligatoires. Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'État.
Programme (dans le cadre du budget programme)	Regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme.	Recettes intérieures	C'est l'ensemble des recettes fiscales et autres recettes que l'État perçoit ; par exemple, les dividendes.

INFORMATIONS UTILES

Pour accéder aux informations sur le budget de l'État, tout le monde peut visiter les sites internet suivants :

- Site du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :
www.budget.gouv.ci
- Site du Ministère de l'Économie et des Finances :
www.finances.gouv.ci
- Site du Ministère du Plan :
www.plan.gouv.ci
- Site de la Direction Générale du Budget et des Finances :
www.dgbf.gouv.ci
- Site de la Direction des Marchés publics :
www.marchespublics.ci



Pour plus d'informations, on peut aussi contacter ou se rendre à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) ou contacter aussi la Cellule d'Informations des Opérateurs Économiques (CELIOPE).

Plateau, Cité Financière, Tour F

Tel : +(225) 20 21 03 88 / 20 30 52 52 • Fax : +(225) 20 21 26 18 • BP V57 Abidjan • Email : info@dgbf.org /

Contacts de la CELIOPE :

Tel : 20 24 24 60 • Email : celiope@dgbf.gouv.ci

® MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

=====

Avec la collaboration de :
ONG Social Justice ;
ONG CREFDI ;
ONG IDEF ;
Forum des ONG et Associations d'aide à l'enfance en difficulté ;
Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC).

=====

Mise en page et recherche graphique : HOODA GRAPHICS